

REDECOUPEGE A3



André Poupard, président de Tourisme Estrie

Les membres de la zone Granby, Bromont et Sutton votent pour le maintien du lien avec Tourisme Estrie

Chez nous

Compton
3000 canards brûlés vifs dans un incendie

Trois-Lacs
Nouvelle expérience sur l'élevage du doré jeune

Magog
Dix chômeurs ont créé leur emploi avec l'appui du Centre d'aide aux entreprises

Rivière-Blanche
Le Conseil des ministres entérine la fusion avec Thetford Mines

CAHIER B

ÉCONOMIE D1



Projet domiciliaire de 19 millions \$ à Saint-Élie d'Orford

UNIVERSITÉ A10

Un budget révisé prévoit des compressions supplémentaires de 780 000 \$

MÉTÉO A2

(339e jour de l'année)

Ciel variable, 40 % prob. averses de neige, max. -2
Lever du soleil: 7h04
Coucher du soleil: 16h06
Demain: variable, max. -2

Malavoy risque de tout perdre

Le Directeur général des élections, Pierre F. Côté, précisera aujourd'hui s'il y a matière à sévir

Michel MORIN Sherbrooke

Marie Malavoy pourrait perdre dès aujourd'hui son siège de députée de Sherbrooke à l'Assemblée nationale.

Si elle a exercé son droit de vote lors du référendum de Charlottetown tenu en octobre 1992, elle s'expose à des poursuites par le directeur général des élections, Pierre-F. Côté.

Celui-ci peut tenter une poursuite pénale pour une infraction

prévue à la Loi électorale, à l'intérieur d'un délai d'un an depuis la date de la connaissance de la perpétration de l'infraction. C'est ce que prévoit un amendement à l'article 569 entré en vigueur le 1er novembre 1993.

La version précédente de la loi prévoyait un délai de prescription de deux ans après lequel aucune poursuite n'aurait été possible. L'amendement a été apporté avant que ce délai de deux ans après le référendum de 1992 ne soit expiré. L'application du nouvel amendement pourrait alors être rétroactive.

Vendredi dernier, en annonçant sa démission à titre de ministre de la Culture et des Communications, Mme Malavoy reconnaissait avoir participé à plusieurs scrutins canadiens et québécois, sans avoir au préalable obtenu sa citoyenneté canadienne.

Si elle a effectivement exercé son droit de vote au référendum de Charlottetown, tenu au Québec en vertu de la Loi électorale provinciale, elle a donc commis une manœuvre électorale frauduleuse au sens de l'article 557 de cette même loi, puisqu'elle n'a obtenu sa citoyenneté canadienne que le 6 octobre 1993.

Par ailleurs, l'article 235 de la Loi électorale rend inéligible à un poste électif à l'Assemblée nationale toute personne déclarée ou tenue pour coupable d'une manœuvre frauduleuse en matière électorale. Se basant sur ces articles de loi, Pierre-F. Côté pourrait poursuivre, ou immédiatement tenir pour coupable Mme Malavoy, la rendant dès lors inéligible à exercer sa fonction de députée.

À partir du moment où elle est reconnue coupable de manœuvre électorale frauduleuse, une personne perd, pour une période de cinq

ans, le droit de se livrer à un travail de nature partisane, de voter et d'être candidate à une élection et elle ne peut, pour la même période, occuper aucune fonction dont la nomination est faite par décret du gouvernement ou par résolution de l'Assemblée nationale, stipule l'article 568.

Au bureau du directeur général des élections, c'était le mutisme complet, hier. On précisait toutefois que Pierre-F. Côté ferait le point sur le dossier aujourd'hui.

Autres textes (A9)

Le compte de taxes baisse à Saint-Élie

François GOUGEON Sherbrooke

Les contribuables de Saint-Élie-d'Orford auront droit en 1995 à une baisse de leur compte de taxes variant de 2,3 à près de 10 pour cent par rapport à 1994.

C'est là l'élément significatif du budget que viennent d'adopter les élus de cette municipalité de la région sherbrookoise et qui porte sur une diminution globale du taux de la taxe foncière de 7,5 pour cent; celui passant de 8,086 \$ à 7,471 \$ du cent dollars d'évaluation.



Richard Gingras, maire de Saint-Élie

Dans le cas du secteur desservi par le réseau d'aque-duc, le taux de la taxe d'eau (basée sur la valeur des propriétés) diminuera de .12 \$ à .10 \$ du cent dollars d'évaluation. Les autres taxes (d'affaires, d'enlèvement des ordures ménagères, d'assainissement) ne bougeront pas. La baisse d'impôt foncier dans le cas du territoire desservi est de .08 \$ ou tout près de 10 pour cent avec le taux actuel.

Nouveau rôle

Cette décision des élus de Saint-Élie-d'Orford fait suite au dépôt du nouveau rôle d'évaluation qui a globalement vu la valeur des propriétés augmenter de 7,2 pour cent. «De façon générale, les contribuables auront droit à une baisse réelle de taxes. Mais c'est bien sûr que pour le propriétaire qui a effectué dans les années passées d'importants travaux de rénovation sans demander de permis, l'effet sera peut-être nul. Mais ce même propriétaire pourra au moins se consoler en se disant qu'il a profité de la situation pendant six ans, soit avant la révision du rôle», a noté le maire Richard Gingras en référence à ce rôle d'évaluation qui a augmenté de 179 à 200 millions \$, dont 5 millions \$ en constructions neuves.

Le maire Gingras était on ne peut plus fier de présenter un tel budget qui, de nouveau, confirme que Saint-Élie-d'Orford a, de loin, le taux de taxe le plus bas de la grande région sherbrookoise. «Pour la même maison valant 100 000 \$ à Saint-Élie, c'est 747 \$ de taxe foncière contre 1600 \$ à Sherbrooke», a-t-il fait observer.

Il reconnaît qu'en retour, les services ne sont pas les mêmes qu'à Sherbrooke. «Mais ce sont les services que la population a bien voulu se donner. Et je pense que les gens qui viennent s'installer ici sont très satisfaits de ce qu'ils ont», a renchérit le maire de Saint-Élie-d'Orford.

Du reste, le budget adopté par le conseil et qui porte sur des revenus et dépenses de 2,9 millions \$ comporte toute la marge de manœuvre requise pour permettre à la municipalité de faire face à ses obligations. Même que Saint-Élie-d'Orford dispose en banque d'un coussin de plus de 1,3 million \$. «Et on voit l'avenir d'un très bon oeil, surtout que la construction neuve est active comme jamais», devait-il soumettre.

UNE MAIN TENDUE AUX FÉDÉRALISTES ET AUX INDÉCIS



Le premier ministre Jacques Parizeau a été chaleureusement applaudi par ses députés, hier, après avoir livré un discours d'une cinquantaine de minutes à l'ouverture de la 35e session de l'Assemblée nationale. Le chef du gouvernement a fait appel à l'unité des Québécois en prévision du référendum qui, a-t-il assuré, aura lieu en 1995.

Parizeau invite à l'action

André BELLEMARE Québec (PC)

Le premier ministre Jacques Parizeau tend la main au chef de l'Opposition, Daniel Johnson, à chaque Québécois fédéraliste ou indécis pour réaliser la souveraineté du Québec.

Dans son premier Discours inaugural prononcé hier à l'Assemblée nationale lors de l'ouverture de la première session du gouvernement du Parti québécois élu le 12 septembre dernier, M. Parizeau a «enclenché pour la souveraineté» en indiquant qu'il précisera, mardi prochain, la forme exacte que prendra cette démarche et qu'il déposera un document qui servira de base à la participation populaire.

Il a expliqué que «le pays du Québec n'appartient pas à un premier ministre, à un gouvernement ou à un parti», en ajoutant que le gouvernement veut ouvrir un dialogue avec tous les Québécois sur le contenu. M. Parizeau a ajouté qu'il proposera «une façon inédite» de leur donner la parole en allant les trouver chez eux.

«Il y a quatre ans, en cette enceinte, j'ai tendu la main à celui qui était premier ministre du Québec. Cette main, je la tends encore aujourd'hui à son successeur, M. Daniel Johnson. J'ai bien peu d'espoir de le convaincre lui, personnellement, de venir faire la souveraineté avec moi, a dit le leader souverainiste.

«Mais, à travers lui, je tends la main à chaque Québécois fédéraliste ou indécis. A chaque Québécois qui se dit: ce serait quand même beau, avoir son pays. Ce serait quand même di-

gne, être maître chez soi. Ce serait quand même noble, parler de sa propre voix à la table des nations.

«Je la tends à chaque Québécois qui se dit: et si c'était vrai? Et si ça marchait? Et si on osait? Puisqu'on est capables».

Le premier ministre s'est engagé aussi à soumettre une question «claire» au référendum qui se tiendra, a-t-il réitéré, en 1995.

Dans une allocution d'une cinquantaine de minutes, le chef du gouvernement a annoncé les principales législations dont sera saisie l'Assemblée nationale au cours de cette session, en insistant sur la nécessité de «rétablir un lien de confiance» avec les citoyens et de raffermir la solidarité.

Il a expliqué les quatre défis qui s'offrent aux Québécois et à son gouvernement: ceux de l'emploi, de la jeunesse, des femmes et des régions.

Le premier ministre a consacré moins de trois des 18 pages de son discours au sujet de la souveraineté sans allusion à «une déclaration solennelle affirmant la volonté du Québec d'accéder à sa pleine souveraineté», selon le programme électoral du parti, qui avait suscité la controverse pendant la campagne électorale.

M. Parizeau a cependant averti qu'au cours des jours qui viennent, «je m'étendrai aussi longuement sur la plus grande décision politique qu'un peuple puisse prendre: l'accession à la souveraineté».

Le premier ministre a dit, par ailleurs, que le ministre des Affaires internationales, Bernard Landry, proposera à l'Assemblée nationale les dispositions par lesquelles le Québec, dans ses

champs actuels de compétence, va adhérer aux accords du commerce international du GATT et de l'Accord de libre-échange nord-américain.

Le Québec deviendrait la première province à agir dans ce sens.

Au niveau de la relance de l'économie, M. Parizeau a énuméré une longue liste de mesures susceptibles, d'après lui, d'améliorer la situation, surtout chez les jeunes, les femmes et les régions, comme un programme action emploi jeunesse pour favoriser l'intégration des jeunes dans l'entreprise et un autre programme pour améliorer l'équité salariale entre les hommes et les femmes.

Le gouvernement entend également s'attaquer à la contrebande de l'alcool et le premier ministre a jugé bon, à quelques semaines des Fêtes, de conseiller aux gens de «s'approvisionner aux sources autorisées».

Johnson: «Une liste d'épicerie qui manque de fil conducteur»

À court terme, un train de mesures touchera directement les citoyens

DES TEXTES EN C5, C6 ET C7

Yanic Perrault s'amuse à Phoenix... mais rêve aux Kings

Yanic Perrault connaît beaucoup de succès avec la filiale des Kings dans la Ligue internationale. UN TEXTE EN C1.



EMPLOIS DU JOUR

Infographiste/graphiste
Code prof: 5243 # 2922904
Lieu: Sherbrooke
Salaire: 7.50 \$/h, 40 h/seme, temp 26 sem, débutant le 9 janvier
Exigences: PDE-PSR, DEC en graphisme (atout), expérience infographie, connaissance logiciels Quark Express, Photoshop, Illustrator, connaissance langage imprimé et sérigraphie
Fonctions: voir à la composition et transfert du matériel graphique sur support informatique, sous supervision designer-graphique.

Architecte ou designer
Code prof: 5243 # 2922936
Lieu: Sherbrooke
Salaire: 7.50 \$/h 40 h/seme, temp 26 sem, débutant le 5 décembre
Exigences: PDE-PSR, BAC ou DEC en design, architecture ou aménagement d'intérieur, expérience en design exposition, atout
Fonctions: collaborer au design (esquisses, perspectives, maquettes), dresser plans préliminaires et rédiger instructions de travail pour atelier de production.

Mécanicien/ne automobiles
Code prof: 7321 # 2910915
Lieu: Lennoxville
Salaire: selon carte (12 à 13 \$/heure), perm plein temps, 42.5 h/sem
Exigences: posséder carte A, B ou C, être bilingue, personne responsable
Fonctions: mécanique générale.

Veillez vous présenter à votre Centre d'emploi du Canada afin de consulter les offres dans les guichets informatisés d'emploi ou téléphoner à Info-Centre: 564-5970, 564-5983 (option 3). Une initiative de La Tribune en collaboration avec le Centre d'emploi.

À lire demain Apprendre l'anglais de ceux qui le parlent

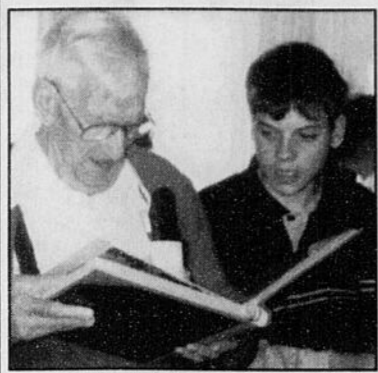


Photo La Tribune par Guy Marchand
Pas besoin d'aller en Angleterre ou dans l'Ouest pour apprendre l'anglais. Un groupe d'élèves de 5e secondaire à Bromptonville en ont fait l'expérience en rendant visite aux résidents du Foyer Wales de Richmond. Pour le plus grand bonheur de tous!

Diésel déversé à Ascot Corner

□ Pour éviter une voiture, un camion-citerne perd son contenu en percutant une paroi rocheuse

Pierre SAINT-JACQUES Ascot Corner

Pour éviter le télescopage d'un camion et d'une automobile, immobilisés devant lui sur la route 112, à la hauteur de la rue Boischatel, à Ascot Corner, le conducteur d'un camion-citerne d'une longueur de 15 mètres a choisi l'accotement.

La manoeuvre a réussi mais l'affaissement de l'accotement a amené la citerne à se frotter contre une paroi rocheuse.

Il était 13 h 45, hier.

Le conducteur a pu ramener le camion-citerne vers la chaussée et à le maintenir sur ses roues, toutefois le frottement contre la paroi rocheuse a perforé la citerne provoquant une saignée de diesel à raison d'une centaine de litres à la minute.

La Sûreté du Québec de Sherbrooke a dépêché des patrouilleurs sur les lieux pour assurer le service d'ordre. Du même coup, elle a avisé les gens d'Urgence Environnement.

Un camion à dix roues, chargé de sable, a déversé son contenu dans le fossé question de circuler sans encombre et de faciliter la récupération du diesel par des spécialistes accourus sur place.

Puis un autre camion-citerne, vide, s'est rendu sur les lieux, question de transvider de la citerne endommagée ce qui pouvait rester de diesel.

L'accident n'a fait aucun blessé. On croit que les dommages à l'environnement seront minimes.



Téléphoto par Claude Croisetiere
Une équipe d'Urgence-Environnement s'est affairée à limiter les dégâts sur la route 112, à la hauteur de la rue Boisjoli à Ascot Corner, en pompant ce qui pouvait rester de carburant dans la citerne endommagée et en épanchant du sable pour récupérer qui avait eu le temps de s'échapper. L'accident n'a fait aucun blessé et on croit que les conséquences environnementales seront minimes.



Téléphoto, Claude Poulin.

Céline Maheu: «Les organismes qui ont reçu notre aide l'an passé s'attendent à recevoir encore de l'argent cette année. Les besoins sont énormes dans la région.»

Avec encore 40 pour cent de l'objectif à aller chercher d'ici le 7 décembre Centraide lance son blitz final

Claude PLANTE Sherbrooke

À une dizaine de jours de la fin de sa campagne de souscription, l'organisme humanitaire Centraide Estrie est confiant d'atteindre son objectif même s'il faut pour ce faire aller chercher encore 200 000 \$. Avec plus de 330 000 \$, c'est seulement 61 pour cent de l'objectif de 545 000 \$ qui a été amassé. Le morale tient bon.

D'importantes sommes devraient s'annoncer au cours des prochains jours, assure la présidente de la campagne 1994, Céline Maheu. On clôturera le tout le 7 décembre.

«Nous savons à la toute fin de la campagne combien donneront les sollicitations faites auprès de différents groupes. Si je prends par exemple les employés du secteur provincial, l'objectif est de 171 000 \$. Nous ne connaissons pas non plus les résultats concernant les entreprises et les municipalités.»

«La situation s'annonce bien, mais il ne faut pas lâcher. Les organismes qui ont reçu notre aide l'an passé s'attendent à recevoir encore de l'argent cette année. Les besoins sont énormes dans la région.»

Mme Maheu, qui est aussi directrice de l'hebdomadaire La Nouvelle de Sherbrooke, avoue que Centraide a eu du mal à faire monter son thermomètre surtout du côté du monde scolaire. La récente campagne électorale scolaire n'a pas aidé. L'un des membres de la direction de l'or-

ganisme et du même coup commissaire scolaire à l'époque a été pointé du doigt pour son implication dans les deux domaines. Certains ont parlé de conflit d'intérêt puisque Centraide Estrie finance des organismes voués à l'intégration scolaire et que le commissaire en question, Claude Forgues, en faisait la promotion.

Mais Céline Maheu ne désire ne pas remettre ce conflit sur le tapis, celui-ci étant maintenant chose du passé. M. Forgues a été défait lors du scrutin. Elle aime mieux qu'on parle de Centraide Estrie comme un organisme qui en est à sa vingtième campagne de souscription. L'an passé, 52 organismes de la région ont vu la couleur de l'argent amassé (500 000 \$). Pas moins de 2000 bénévoles sollicitent la population, des gens qu'elle tient à remercier.

Un peu comme le ferait un Robin des bois des temps modernes, Centraide prend (demande) aux riches pour distribuer aux (organismes) pauvres. Une manipulation de billets nécessaire, assure la présidente de campagne.

La façon de faire de Centraide «évite que tous ces organismes et groupes sollicitent la population chacun à leur tour. Ils ne pourraient pas non plus aller chercher chacun autant d'argent.»

«Avant de recevoir, affirme Céline Maheu, les organismes doivent montrer le portrait de leur situation. Un conseil d'administration examine chaque demande. Centraide, c'est sérieux et depuis de nombreuses années.»

DONNEZ UN COUP DE MAIN AU DESTIN

336 382 \$
Merci de donner!
Centraide Estrie
1150, rue Belvedere Sud
Sherbrooke (Québec)
J1H 4Z7
(819) 569-9281

RÉSULTATS
Tirage du 94-11-29

2	9	12	13	20
21	22	24	25	28
33	34	38	41	43
53	54	59	60	65

Prochain tirage: 94-11-30
TVA, le réseau des tirages

CONCOURS La Tribune
Découpez le...
CASSE-TÊTE
5 700 \$ EN PRIX À GAGNER!

Facile!...Découpez «La pièce du jour» et collez-la sur l'illustration maîtresse qui paraîtra dans La Tribune les samedis 3 septembre, 24 septembre, 15 octobre, 5 novembre et 26 novembre 1994.

Dès qu'un casse-tête est complété, retournez-le à La Tribune et participez au tirage du prix illustré qui aura lieu le 22 décembre 1994. Pour plus de détails, surveillez la publicité du concours dans le journal de samedi. Règlement disponible à La Tribune. Bonne chance!

«La pièce du jour»

Pour vous abonner, 564-5466 1 800 567-6955 (extérieure)

Les Petites annonces peuvent vous faire GAGNER 200\$ EN BONS D'ACHATS DU CARREFOUR DE L'ESTRIE

Facile!
Placez une petite annonce et vous êtes automatiquement éligible au tirage de 200\$ en bons d'achats du Carrefour de l'Estrie. Une chance par annonce, par jour!
Tirages le 23 décembre
(1 TIRAGE DE 100\$ ET 2 TIRAGES DE 50\$)

Plus vous placez d'annonces, plus vous avez de chances de gagner!
Et pour moins de 5\$, vous rejoignez plus de 100 000 personnes.

Petites annonces La Tribune 564-0999
1 800 567-6955

Bureau ouvert de 8 h 30 à 16 h 30 du lundi au vendredi
Lignes téléphoniques: Lundi au jeudi jusqu'à 19 h 30
Vendredi jusqu'à 16 h 30

PRÉCISIONS
Centre-ville

Dans notre texte publié hier et portant sur les stationnements au centre-ville de Sherbrooke, c'est bel et bien le conseiller Serge Paquin qui intervenait, et non son collègue Serge Cardin. Par erreur, on a fait mention des deux intervenants dans ce texte.

Par ailleurs, M. Paquin tient à rajouter qu'une consultation publique sur toute la question aura lieu au début de 1995, sans compter qu'il projette soutenir la création d'un comité consultatif permanent sur les problèmes de stationnement au centre-ville.

Armée du Salut
Pour dissiper tout doute, l'Armée du Salut à Sherbrooke tient à préciser aux donateurs que la seule et unique marmite de cette organisation humanitaire à Sherbrooke se trouve au coin des rues King et Wellington. «Nous tenons aussi à préciser que l'Armée de Salut n'est d'aucune façon associée de près ou de loin à un autre organisme employant la même méthode que nous pour prélever des fonds», indique un communiqué.

D'autre part, dans notre reportage publié hier, un problème technique empêchant de lire clairement que l'Armée du Salut est présente dans 107 pays.

LA QUOTIDIENNE 2 0 3 - 4 0 3 5

La Tribune
1950, rue Roy, Sherbrooke, Qué.,
Tél.: 564-5450, J1K 2X8

Téléphones:
Petites annonces: 564-0999
Publicité: 564-5450
Rédaction: 564-5454
Abonnements: 564-5466

Journal quotidien publié à Sherbrooke par Les Journaux Trans-Canada (1982) Inc. (division La Tribune)

Livraison à domicile:
— Camélot et camelots motorisés
Prix de vente suggéré incluant T.P.S. payée par le camelot: \$3.43
taxe de vente du Québec: 22
Coût à l'abonné: \$3.65

Abonnement par la poste au Canada, sauf endroits desservis par camelot et camelots motorisés.
TERRITOIRE IMMÉDIAT:
1 an \$255.00, TPS \$17.85, TVA \$17.74 = \$290.59
6 mois \$140.00, TPS \$ 9.80, TVA \$ 9.74 = \$159.54
3 mois \$ 80.00, TPS \$ 5.60, TVA \$ 5.56 = \$ 91.16
1 mois \$ 50.00, TPS \$ 3.50, TVA \$ 3.48 = \$ 56.98

HORS DE NOTRE TERRITOIRE IMMÉDIAT:
1 an \$310.00, TPS \$21.70, TVA \$21.56 = \$353.26
6 mois \$185.00, TPS \$12.95, TVA \$12.87 = \$210.82
3 mois \$110.00, TPS \$ 7.70, TVA \$ 7.65 = \$125.35
1 mois \$ 55.00, TPS \$ 3.85, TVA \$ 3.83 = \$ 62.68

AUX ÉTATS-UNIS ET AUTRES PAYS
1 an \$700.00, 6 MOIS \$410.00, 3 MOIS \$245.00, 1 MOIS \$130.00

«La Tribune» est sociétaire de la Presse canadienne, membre de l'Association des quotidiens de langue française, membre du Bureau de Circulation ABC et de l'Union internationale de la presse catholique. Sources d'informations: Presse canadienne, Presse associée, Reuter, Agence France-Presse. Le service de photos fac-similes de la Presse canadienne et les agences affiliées sont autorisées à reproduire les informations de La Tribune.

Prévisions à long terme pour Sherbrooke
Source: Environnement Canada

Aujourd'hui	Ce soir	Jeudi	Vendredi	Samedi
CIEL VARIABLE	CIEL VARIABLE (nuit)	CIEL VARIABLE	CIEL VARIABLE AVEC AVERSES DE NEIGE	NUAGEUX
max -2	min -10	max -2	-9/-2	-6/-2

Dans le monde Aujourd'hui

Min.	Max.	Mexico	9 26
Berlin	7 11	Miami	24 28
Bruxelles	4 10	Moscou	-7 -7
Buenos Aires	14 21	New York	8 19
Chicago	-1 4	Paris	6 10
Johannesburg	11 19	Rio	18 31
Londres	9 17	Rome	7 16
Los Angeles	10 22	Sydney	16 26
Madrid	6 19	Tokyo	6 17

INDEX

Agro-alimentaire:	B-6	Éditorial:	A-8
Arts:	C-8	Horoscope:	B-3
Bandes dessinées:	B-3	Messier en liberté:	B-3
Chez nous:	B-1	Petites annonces:	D-3
Décès:	D-7	Sports:	C-1
Économie:	D-1	Vivre:	B-7

La zone Granby-Bromont-Sutton tient à se démarquer touristiquement de la Rive-Sud de Montréal et reste fidèle aux «Cantons de l'Est»

Pas question de quitter l'Estrie pour la Montérégie

François GOUGEON Bromont

Les représentants de l'industrie touristique de la région Granby-Bromont-Sutton ont nettement rejeté hier l'idée d'un découpage territorial qui ferait passer leur secteur de la région touristique de l'Estrie à celle de la Montérégie.

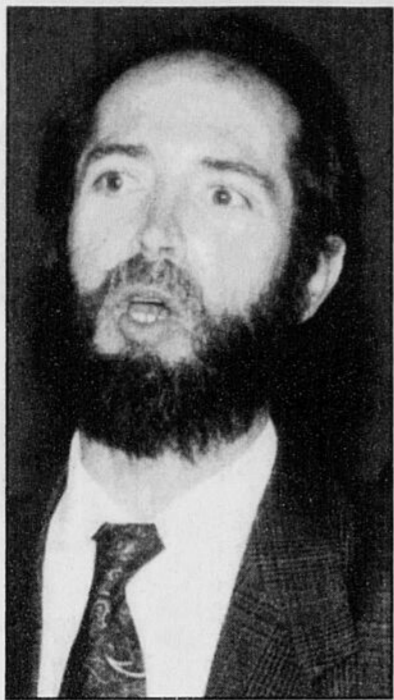
À l'issue d'une réunion convoquée d'urgence à Bromont, ceux-ci ont, dans un vote unanime, sauf une abstention, mandaté leurs représentants siégeant à la Société montérégienne de développement (la SMD, qui équivaut au CRD en Estrie) de s'opposer à la proposition du délégué régional de l'endroit, François Beaulne.

C'est ce dernier, également député péquiste de Marguerite-d'Youville, qui a incité la SMD à tout mettre en marche pour récupérer ce territoire. On y compte plus du tiers (120 sur 400) des membres de Tourisme Estrie et leurs activités touristiques génèrent des retombées de près de 70 millions \$.

Or, même s'ils ne rejettent aucunement leur appartenance à la région administrative de la Montérégie et qu'ils aimeraient davantage se faire identifier sous le vocable historique des «Cantons de l'Est», ces intervenants ne peuvent imaginer leur développement touristique en dehors du cadre actuel. Car, au-delà de considérations émotives et philosophiques, toute l'affaire en est une de gros sous.

Image distincte

«Au niveau du marketing, de l'image de marque, je m'identifie nettement à l'Estrie touristique. Et on a tout intérêt à garder le statut quo... En Montérégie, la grande par-



Denis Boulanger, du centre de ski Sutton



Le maire de Granby, Michel Duchesneau

tie du budget pour le tourisme est balayée du côté des attraits de la Rive-sud de Montréal. On serait vraiment perdants à changer des choses qui vont bien», a vivement clamé dès le début de la rencontre le président de Tourisme-Granby, François Tétreault.

Son intervention allait donner le ton à celles de plusieurs autres dans le même genre: Denis Boulanger, de la station de ski Sutton, n'a pas manqué de rappeler que les succès de l'organisation liant ce centre à ceux de Bromont, Orford et Owl's Head viennent justement de l'unité qui s'est faite sous le chapeau de l'ATE.

«On n'est quand même pas pour

diviser nos forces en deux alors que ça marche bien dans la structure actuelle», a-t-il manifesté, pendant que Roger Ricard, du club de golf de Waterloo lançait: «On est bien mieux d'être les numéros un dans l'Estrie que les 22e dans la Montérégie!»

De fait, le président et le directeur général de Tourisme Estrie, André Poupard et Alain Larouche, ont insisté sur l'importance de la vocation touristique de l'Estrie par rapport à celle de la Montérégie: c'est la deuxième région touristique au Québec, contre l'une des dernières places pour la Montérégie. Seulement au niveau du guidé touristique, l'Estrie tire le sien à 300 000

copies contre 165 000 pour la Montérégie.

Si les intervenants reconnaissent la justesse de cette argumentation au plan économique, certains n'ont pas manqué de faire part de leur frustration de ne pouvoir véhiculer l'appellation Cantons de l'Est, pour mieux identifier ce coin de pays formé des MRC de Brome et de Yamaska.

«Pour les visiteurs, le mot Estrie ne veut rien dire. Les gens qui viennent chez nous disent toujours qu'ils arrivent dans les Cantons de l'Est», a soumis la directrice de la Maison touristique de l'Estrie, Denise Gagnon, appuyée en cela par les maires de Granby et de Bromont, Michel Duchesneau et Pierre Bellefleur.

Néanmoins, ceux-ci ont promis que lors de la réunion de vendredi de la SMD, à Longueuil, ils respecteront le vœu des intervenants de l'industrie touristique à l'effet que tout ce territoire à l'ouest du massif d'Orford demeure au sein de Tourisme Estrie.



Le président de l'Association touristique de l'Estrie, André Poupard, a fait valoir des arguments économiques de poids auprès des intervenants touristiques de la zone de Granby, Bromont et Sutton.

Malgré sa faible représentation au sein de la Montérégie

La volonté du milieu sera «entièrement» respectée

Bromont (FG)

La Société montérégienne de développement (SMD) ne prendra pas de force le secteur Granby-Bromont-Sutton: la volonté du milieu sera «entièrement» respectée.

«Si c'est la volonté du milieu (zone à l'ouest du massif d'Orford) de rester en Estrie au plan touristique, on va respecter ça», a soutenu hier le président de la SMD et maire de Brossard, Pierre Leduc.

Si, à première vue, celui-ci reconnaît qu'il y a une «certaine logique» d'adapter les territoires touristiques aux régions administratives, il estime néanmoins que «la situation actuelle n'a jamais vraiment fait problème. On arrive à s'entendre. Parce que c'est un fait que c'est un peu comme les vases communicants: les fonds investis par notre région dans le développement là-bas (Granby-Bromont-Sutton) profitent à l'Estrie et vice et versa».

Du reste, M. Leduc semble déplorer tout le débat que ce dossier engendre. Il se dissocie même des démarches entreprises ces dernières semaines.

«Ce n'est pas la SMD qui est l'instigateur de ce mouvement. Tout ça est l'idée du délégué régional, François Beaulne... Pour notre part, il n'est pas question d'imposer des choses qui iraient à l'encontre de la volonté d'un milieu», a soutenu le



Claude Boucher

maire de Brossard, soulevant que le faible poids politique du secteur ne jouera pas lors de la réunion de vendredi, où le dossier doit être traité.

8 sur 82

Au sein de la SMD, on compte à peine 8 représentants du secteur à l'ouest du massif d'Orford, contre 82 pour l'ensemble de la Société, majoritairement regroupés sur la Rive-sud.

«Ce serait démocratiquement inacceptable que dans le contexte actuel, une majorité impose ainsi ses vues», a dit M. Leduc.

Claude Boucher se mobilise

Pour sa part, le député péquiste de Johnson et délégué régional de l'Estrie, Claude Boucher, a lancé hier une vive mobilisation pour contrer les vues de son collègue François Beaulne.

«C'est dommage ce qui se produit sur la place publique. Si M. Beaulne m'en avait parlé avant, on aurait réglé ça sans problème, suivant la logique: la situation actuelle fait l'affaire des intervenants touristiques, alors pourquoi la changer?» a-t-il dit, soulignant que le dossier est rendu à ce point litigieux qu'il risque de se retrouver «très bientôt» sur le bureau du député-ministre Guy Chevrette, sinon du premier ministre Jacques Parizeau.

Selon lui, les arguments de son collègue pour justifier un tel «chambardement» ne résistent «à aucune analyse logique». M. Boucher n'a par ailleurs pas voulu commenter l'information voulant que François Beaulne agisse ainsi par vengeance car l'Estrie a donné le pion à la Montérégie quant au projet d'Innovat'ch sud du Québec. «J'ai entendu ce commentaire mais M. Beaulne ne me l'a jamais dit», a simplement réagi M. Boucher.

Pour sa part, M. Beaulne n'a jamais retourné à La Tribune l'appel logé à son bureau.



Téléphoto, par Claude Poulin

Le détective Gérard Leblanc et le procureur Pierre Proulx se dirigent à la salle d'audience au procès d'Yvan Ducharme.

Ducharme aurait tué son logeur pour une affaire de diamants

Jacques LEMOINE Sherbrooke

Accusé de meurtre au premier degré, Yvan Ducharme aurait poignardé son logeur Jean-Marie Robert pour une affaire introuvable de diamants.

Il aurait attaqué M. Robert après avoir appris par télépathie que ce dernier aurait tué des enfants à qui il avait donné des diamants dans le bois Beckett, le 27 mai, à Sherbrooke. C'est ce qui ressort de la version de l'accusé, après son arrestation, consignée par le détective Gérard Leblanc. L'enquêteur a témoigné hier au procès du prévenu de 47 ans.

M. Robert a succombé à ses blessures, dans la soirée du 27 mai, après avoir été atteint à son domicile du 668 rue Poulin de 15 coups de couteau, dont un mortel près de l'épaule gauche.

Le procès de Ducharme devant le juge Raynald Fréchette de la Cour supérieure n'est que le deuxième pour homicide à ne pas être tenu devant jury dans le district de Saint-François depuis les amendements à la loi en 1985.

Le criminaliste Peter Downey entend soumettre au nom de son client dans cette cause une défense de non-responsabilité criminelle pour troubles mentaux.

Ducharme, détenu et traité à l'Institut Philippe-Pinel, avait nié sa culpabilité à l'accusation portée contre lui.

L'histoire

La preuve du procureur Pierre Proulx s'est limitée au témoignage et au dépôt du rapport volumineux du détective Leblanc parce que les faits ne sont pas contestés par la défense.

Cette preuve démontre que Ducharme ayant des antécédents psychiatriques habitait depuis quelques semaines la rue Poulin sous la supervision de M. Robert, un intervenant à la Maison Saint-Georges.

Le prévenu a donc révélé à la police qu'il avait poignardé son logeur après avoir appris par télépathie qu'il aurait tué des enfants à cause de cette histoire de diamants.

«Je lui ai demandé à quel endroit il voulait que je lui plante mon couteau de chasse», a-t-il rapporté.

L'accusé a expliqué que M. Robert s'était défendu et s'est emparé de son couteau.

Le détective Leblanc s'est contenté de prendre cette version sans confronter le suspect.

Mme Gisèle Robert regardait la télévision ce soir-là lorsqu'elle a entendu des bruits de voix provenant du sous-sol lui donnant l'impression de chamailleage.

Son mari a alors monté l'escalier en criant: «Appelle la police, il m'a poignardé».

Mme Robert a réussi à rejoindre la Maison Saint-Georges pour demander l'aide de la police et des ambulanciers après que les deux hommes soient tombés sur le plancher.

Le policier Richard Parizeau a constaté à son arrivée à cet endroit que les deux hommes gisant dans une mare de sang semblaient morts

et il a trouvé un couteau à proximité.

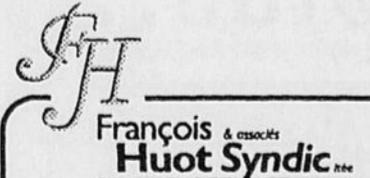
Ducharme a ensuite repris conscience avant d'être conduit au Centre hospitalier Hôtel-Dieu tandis que les équipes d'urgence tentaient de ranimer M. Robert pendant son transport au CHUS.

Même s'il était couvert de sang, le suspect n'a subi qu'une laceration au nez qui a été traitée avant son arrestation.

Ducharme a ajouté plus tard à M. Leblanc qu'il regrettrait d'avoir fait cela «parce qu'on ne tue pas des gens».

Le juge Fréchette doit prendre connaissance aujourd'hui de l'évaluation du psychiatre Francisco Pintero et de l'expertise de Dr Paul-André Lafleur, directeur adjoint des services professionnels à l'Institut Pinel.

Ducharme, qui se trouve sous médication, paraissait calme à l'audience et lors de son bref entretien avec Me Downey.



Sherbrooke
2144, rue King Ouest, bureau 215
Sherbrooke (Québec) J1L 1P8
Tél. : (819) 821-3500

François Huot oeuvre maintenant à son compte à titre de syndic de faillite et gestionnaire.

Bénéficiant d'une solide expérience acquise au fil des douzes dernières années comme avocat, administrateur et syndic, sa firme se spécialisera dans le domaine de la faillite commerciale et personnelle, le redressement, la gestion d'entreprises en difficultés, les diagnostics, les mandats de consultation et de liquidation pour les institutions financières et les arrangements avec les créanciers des compagnies.

François Huot remercie tous les intervenants de la région pour la confiance accordée à ce jour et leur assure pour l'avenir du même dévouement à répondre adéquatement aux problèmes de leur clientèle.

Granby
155, rue St-Jacques, bureau 401
Granby (Québec) J2G 9A7
Tél. : (514) 776-3500

UNE NOMINATION IMPORTANTE!



M. DANIELLE GAUTHIER

C'est avec fierté que l'équipe Delorme, Bessette accueille M^{me} Danielle Gauthier à titre d'associée. M^{me} Gauthier offrira ses services principalement en droit du travail.

Originaire de la Mauricie, elle s'établit en Estrie pour y poursuivre ses études. Elle devient d'abord bachelière en sciences politiques de l'Université Bishop's en 1976 et obtient ensuite une licence en droit de l'Université de Sherbrooke en 1979. Après avoir complété la formation professionnelle du Barreau du Québec, elle poursuit ses études à Harvard University, Massachusetts, où elle obtient une maîtrise en droit en 1981.

De retour à Sherbrooke en 1981, elle est reçue membre du Barreau et s'établit en pratique principalement en droit civil et en relations de travail. Elle se joint également au monde de l'enseignement et cumule des charges de cours à l'Université Bishop's, à l'Université de Sherbrooke et à l'École de Formation professionnelle du Barreau du Québec.

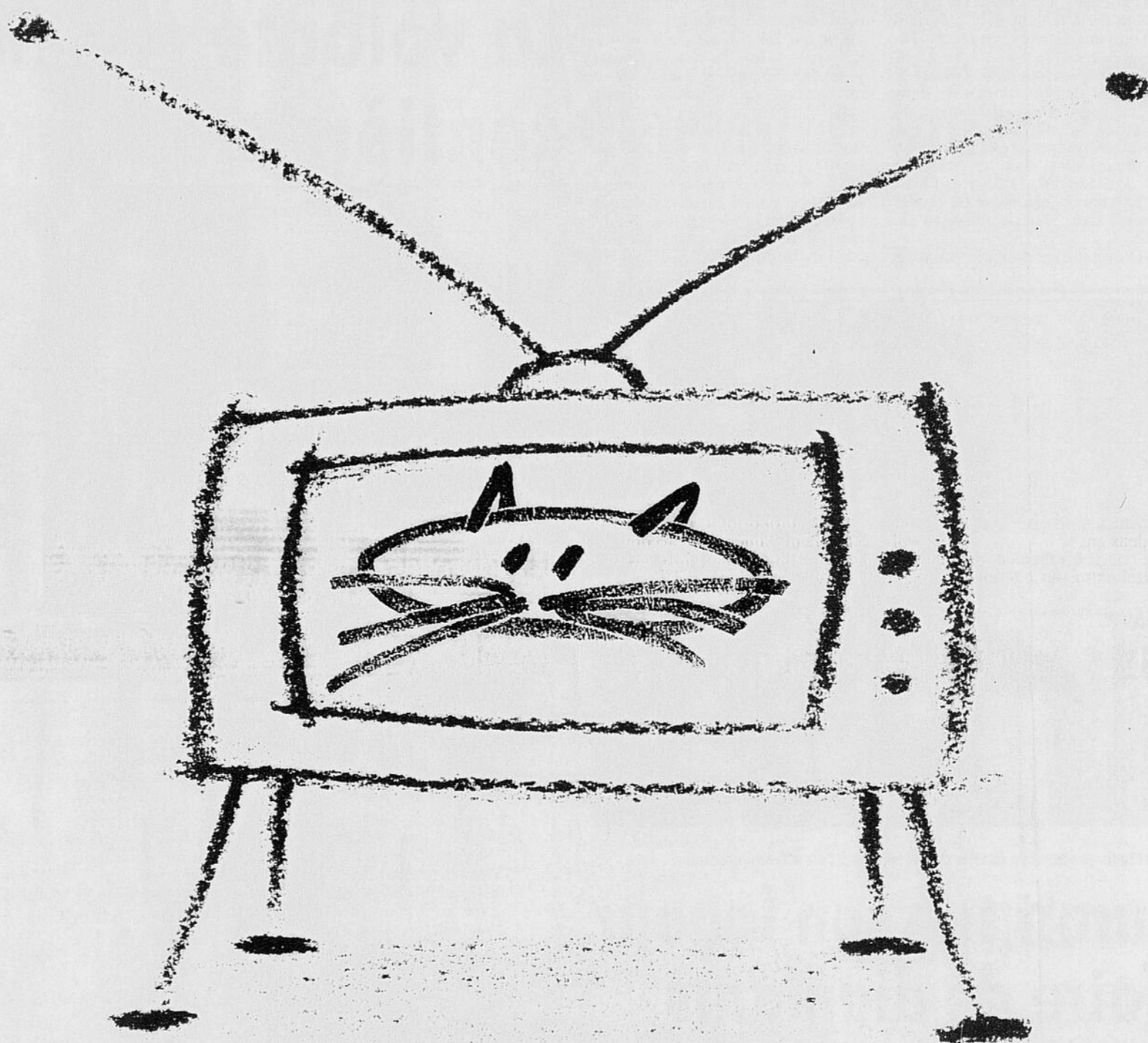
M^{me} Danielle Gauthier oriente maintenant sa carrière principalement en relations de travail dans tous ses aspects en offrant des consultations sur toutes les lois et réglementations touchant le travail, en agissant à titre de négociateur de convention collective, de procureur dans les cas litigieux faisant l'objet d'arbitrage et de poursuite civile ainsi que dans les dossiers de santé et de sécurité au travail.

Depuis près de 15 ans, M^{me} Gauthier participe activement au développement social et économique de la région à titre de bénévole dans plusieurs organismes dont la SDERS et le Comité organisateur des Jeux du Québec.



225, RUE KING OUEST, BUREAU 201, SHERBROOKE
TÉLÉPHONE : (819) 566-6222

PARCE QUE C'EST PAS DONNÉ À TOUT LE MONDE D'AVOIR NEUF VIES!



Le téléthon de la Fondation du CHUS,
vendredi 2 décembre 19 h
sur les ondes de  TÉLÉ 7
Objectif 900 000 \$ et plus...



Les caisses populaires Desjardins
de l'Estrie

La Fondation du CHUS est fière de pouvoir compter sur la collaboration exceptionnelle de:



LES CLUBS OPTIMISTES
DISTRICT SUD DU QUÉBEC



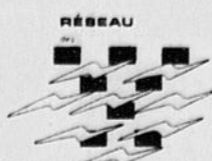
La Capitale
COURTIER INC.



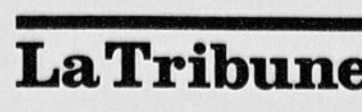
CASTONGUAY



SHERBROOKE - GILLESBOURG - CADILLAC
SHERBROOKE



Appalaches



Le PQ détecte 183 électeurs suspects dans Orford

Jacques LEMOINE Sherbrooke

L'organisation du Parti québécois dans le comté d'Orford a découvert que 183 électeurs avaient voté sur les 264 soupçonnés d'être illégalement inscrits dans l'une des sections de vote situées en zone de villégiature.

Cela ressort de la lettre que son conseiller juridique Jacques-Y. Robichaud a expédiée par courrier spécial au directeur général des élections Pierre-F. Côté.

L'organisation péquiste a fait part à M. Côté de son désir qu'une enquête plus approfondie soit entreprise afin de s'assurer du respect de la loi électorale. Cette demande d'enquête dans le comté voisin de celui de Sherbrooke survient alors que la députée de Sherbrooke, Marie Malavoy, a été forcée vendredi dernier de quitter son poste de ministre pour avoir participé illégalement à des scrutins.

On s'interroge aussi sur la façon dont le vote par anticipation s'est déroulé parce que 2312 électeurs ont ainsi voté, ce qui représente une

participation de six pour cent des électeurs inscrits, un pourcentage lui semblant très élevé par rapport à la moyenne provinciale.

Le PQ a transmis à M. Côté une fiche de contrôle identifiant chacun des électeurs soupçonnés d'être inscrits dans la section de vote où ils avaient leur domicile secondaire le jour de la prise du décret.

Le travail de révision fait suite à des rumeurs persistantes voulant que des villégiateurs aient voté dans Orford.

Me Robichaud a expliqué qu'on avait obtenu des municipalités con-

cernées le rôle d'évaluation municipal.

Ce document mentionne le nom de tous les propriétaires de terrains ainsi que l'adresse postale où chacun des propriétaires demande que le compte de taxe soit acheminé.

Il s'agissait pour le PQ d'un indice probant de l'intention d'un électeur quant à l'endroit où il désire inscrire son domicile permanent.

«Notre travail de révision nous a permis de découvrir un nombre de 264 électeurs soupçonnés d'être illégalement et irrégulièrement inscrits dans l'une des sections de vote du

comté d'Orford situées en zone de villégiature», selon Me Robichaud, soit 2,2 % de ces électeurs.

L'organisation péquiste souligne enfin avoir été informée qu'un responsable de foyer pour personnes

âgées avait été incité par un membre du bureau du directeur de scrutin à amener les personnes âgées à voter par anticipation, ce qui trait à l'encontre de la loi électorale.

Il y aura des bingos tous les jours en plus du salon de paris au Baron

Gilles FISETTE Sherbrooke

Il y aura des bingos tous les jours, sept jours par semaine, à compter du mois de février prochain dans des locaux de l'ancien hôtel Le Baron, de Sherbrooke.

Le propriétaire du complexe hôtelier de la rue King Ouest, Léonard Roberge, a en effet confirmé la signature d'une entente avec une entreprise montréalaise spécialisée dans l'organisation de bingos, vendredi dernier. Il est toutefois demeuré vague quant à l'identité de cette entreprise, disant qu'il s'agissait des Immeubles A.P.I. de Montréal, une firme de courtage en immobilier.



Léonard Roberge

Selon M. Roberge, l'organisateur de bingos louera les anciennes salles d'Armes A, B et C afin d'y tenir des bingos, l'après-midi et le soir de chaque jour, sept jours par semaine.

Il a dit croire que l'entreprise serait en mesure d'offrir ses services dès la mi-février, en même temps que pourraient débuter les activités du salon des paris, lequel serait aménagé dans l'ancienne salle à manger et dans le bar adjacent.

Selon M. Roberge, des négociations ont cours présentement avec d'autres entreprises de services, en alimentation notamment, afin qu'elles puissent venir compléter la gamme des services offerts par les deux locataires de l'édifice fermé de-

puis la fin de septembre, à la suite de la faillite du précédent propriétaire.

Interrogé à ce sujet, M. Roberge a dit ne pouvoir déterminer le nombre d'emplois que le service de bingos pourrait offrir. Il a par contre estimé qu'une vingtaine d'emplois devrait venir de greffer au salon des

Québec prêt à négocier un transfert sous sa responsabilité

Collège militaire: Reid craint les compressions budgétaires

Michel RONDEAU et PC Sherbrooke

Si le gouvernement québécois investit au Collège militaire de Saint-Jean des sommes qu'il ampute aux budgets des universités, l'Université de Sherbrooke elle-même aura des réticences.

Le recteur de l'Université de Sherbrooke, Pierre Reid, demeure convaincu qu'advenant la survie du Collège militaire, le projet présenté par l'Université de Sherbrooke, comprenant un programme d'études stratégiques et diplomatiques, est toujours bon, mais les compressions budgétaires annoncées aux universités sèment des craintes parmi les établissements universitaires, incluant celui de Sherbrooke.

«Je me promène sur le campus en disant qu'il faut trouver les moyens de poursuivre notre mission tout en coupant; je ne vais pas encourager des investissements qui auraient pour effet de réduire encore nos budgets.»

Pierre Reid rappelle que la Conférence des recteurs et principaux des universités du Québec avait déjà, l'an dernier, manifesté des craintes face aux investissements requis pour maintenir le Collège militaire en vie, croyant que l'issue de cette affaire pourrait entraîner des restrictions budgétaires pour les universités.

Pour ce qui est des échanges actuels entre les gouvernements fédéral et provincial et avec le maire de Saint-Jean, Miroslav Smereka, le recteur dit que l'Université de Sherbrooke ne les connaît pas, ou du moins pas plus que le public. «C'est difficile de savoir ce qui se passe.»

Par contre, il fait remarquer que la période de transition proposée

Louise Beaudoin Le gouvernement du Québec est prêt à négocier dès cette semaine le transfert graduel, sous sa responsabilité, du collège militaire de Saint-Jean, tel que le suggère le maire de la municipalité, Miroslav Smereka.

«J'ai accepté que les fonctionnaires du Québec aillent rencontrer les fonctionnaires pour discuter sur la base de cette proposition du maire Smereka», a déclaré hier la ministre déléguée aux Affaires intergou-

vernementales, Louise Beaudoin.

Selon la ministre, la proposition consiste à transférer sur une période de deux ans la responsabilité du collège au gouvernement du Québec. Entre-temps, un contingent variant

de 300 à 350 étudiants serait maintenu à Saint-Jean.

«La proposition du maire de Saint-Jean aménagé, accommode l'entente intervenue entre les deux gouvernements le 18 juillet».



Noël approche!

Nous avons pour vous des suggestions de cadeaux à prix abordables

- peignoirs
- robes de nuit
- déshabillés
- vêtements d'intérieur
- pyjamas
- pantoufles, etc.

Des dessous mode pour compléter votre garde-robe des Fêtes

- Soutiens-gorge
- Culottes
- Bodys
- Gaines
- Jupons
- Maillots de bain

SPÉCIAL DE LA SEMAINE

Achetez un soutien-gorge à prix courant et le 2e est à **50%** de rabais*

*Sauf Legaby

UNIFORME PLUS

523, rue King Est, Sherbrooke 562-9463

Sur demande, il nous fera plaisir d'emballer vos achats sans frais



* * * * *

rabais de

20% à 50%

sur toute la marchandise de saison

(Les collections de Noël, les uniformes scolaires et les accessoires sont exclus de cette vente)

concept mode

clément

0-20 ans

70797

CENTRE COMMERCIAL Les Tourelles 564-7881

AVEZ-VOUS COMPARÉ ?



<p>COMPAREZ À 130\$</p> <p>89⁹⁹</p> <p>COLLÈGE Cuir véritable Semelle antidérapante. <small>Combiné noir et brun.</small></p> <p>Fabrique au Canada.</p>	<p>COMPAREZ À 120\$</p> <p>84⁹⁹</p> <p>BOTTES GENOUILLÈRES Suède noir avec rabat en cuir véritable.</p> <p>Fabriques au Canada.</p>
<p>COMPAREZ À 130\$</p> <p>89⁹⁹</p> <p>BOTTES «NUBUCK» couleur cognac.</p> <p>Fabrique au Canada.</p>	<p>COMPAREZ À 110\$</p> <p>74⁹⁹</p> <p>BOTTES MI-JAMBES avec fermoir élastique.</p> <p>Fabriques au Canada.</p>
<p>COMPAREZ À 145\$</p> <p>109⁹⁹</p> <p>BOTTES POUR HOMMES Cuir véritable imperméable. Hush Puppies</p> <p>Fabriques au Canada.</p>	<p>COMPAREZ À 75\$</p> <p>49⁹⁹</p> <p>BOTTILLONS COURTS pour femmes. Double d'hiver. Cuir véritable. Couleur noire.</p> <p>Fabriques au Canada.</p>

ENTREPÔT CHAUSSURES P.R.I.X.

2700, rue King ouest, Sherbrooke

BOTTES CHAUSSURES ESPADRILLES SACS À MAIN BOURSES MALLETES


POUR TOUTE LA FAMILLE !

PLACE BROUILLARD

70191

CONSEIL D'ADMINISTRATION 1994-1995

Fondation de l'Hôpital St-Vincent-de-Paul



M. René Rodrigue, Président

Administrateurs: Lise Blais, Jocelyne Bonneau, Dr Marcel Drolet, Dr Jacques Sylvestre, Dr Roland Gauthier, J.M. Cambron, Yvon Fournier, Jean-Marc Sarrasin, Michel Tardif, Alain Morissette, Maurice Grégoire, Pierre Racine, Normand Legault.

M. Le président invite la population à participer à son **BRUNCH BÉNÉFICE** qui se tiendra le **dimanche 4 décembre**, au centre Julien Ducharme Fleurimont. 20\$ le billet. Pour réservation, 563-2366 poste 1288.

00539

Les parents et amis des victimes d'accidents de la route causés par l'alcool n'oublient jamais, les policiers non plus

Ceux qui conduisent après avoir bu risquent gros

Pierre SAINT-JACQUES

Sherbrooke

«**S**a famille, sa mère, son ami et sûrement le jeune homme qui l'a tuée s'en souviennent. Moi aussi je m'en souviens. Lorsque la jeune femme a quitté ce monde, je lui tenais la main. Je suis le dernier à qui elle a parlé. On n'oublie pas ces choses-là! Mais combien d'entre vous se souviennent de cet accident?»

Les mots, prononcés par Franco Zol, de la Police municipale de Sherbrooke, tombent lourdement dans la salle de conférence, 400 rue Marquette, à Sherbrooke.

Le 19 décembre 1993, une jeune femme de 20 ans a été tuée à l'intersection des rues King Est et Kennedy, tout près du centre-ville de Sherbrooke, par un conducteur qui avait présumément les facultés affaiblies par l'alcool et qui subira son procès au cours du mois de décembre.

Inoubliable

Une fois raconté et exploité, le fait divers est retombé dans l'oubli. Pas pour les proches de la victime. Pas pour l'accusé. Pas pour Franco Zol.

C'est pourquoi le policier Zol et les collègues de son équipe, notamment les policiers Danny McConnell et Eric Lefebvre, ont planifié une opération majeure nommée «Barrages routiers vs alcool au volant».

«On souhaite que jamais plus une telle situation se reproduise; on ne veut plus revivre de drame semblable aussi l'opération comportera trois volets: la prévention, la médiatisation des interventions et la répression avec la multiplication des barra-

ges routiers au cours des prochaines semaines, notamment durant le mois de décembre» a expliqué M. Zol.

En collaboration avec le Département de techniques policières du Collège de Sherbrooke, quatre étudiants rencontreront des étudiants de l'école secondaire Montcalm. On jaspera prévention. On parlera même de signer un contrat à l'effet qu'un membre d'un groupe s'abstienne de consommer de l'alcool lors de rencontres sociales, afin d'être en mesure de ramener ses copains à la maison en toute sécurité.

Huit étudiants en Techniques policières, accompagnés de deux ou trois policiers municipaux de Sherbrooke, visiteront les clients dans une dizaine de bars de la ville et les inciteront à la prudence et même les inviteront à mesurer leur taux d'alcoolémie.

M. Lionel Prévost, du Collège de Sherbrooke, se réjouit de la possibilité pour les étudiants de mettre en pratique l'enseignement reçu dans le cours Prévention de la criminalité et relations communautaires. Les médias seront invités à suivre de très près les étapes de cette opération.

«Ceux qui, malgré notre démarche préventive et médiatique, malgré le service de Nez Rouge, n'auront pas encore compris, les chances de tomber sur un barrage policier sont très grandes.»

Différentes heures

On multipliera les barrages routiers à divers endroits, à différentes heures. Parfois on fera connaître à l'avance les endroits. Parfois on les taira. À l'occasion, on travaillera conjointement avec la Sûreté municipale de Rock Forest, la Sûreté du Québec et Métro Police Ascot-Lennox-

ville afin de mieux contrôler les points névralgiques et stratégiques.

«La bataille en matière d'alcool au volant n'est pas encore gagnée. Elle reste une des causes majeures des accidents de la route. Des études dévoilent que la conduite avec les facultés affaiblies constitue un phénomène nocturne de fin de semaine avec une forte incidence durant la saison estivale et la Période des Fêtes. On note que 67 pour cent mortels et 60 pour cent des accidents graves reliés à l'alcool surviennent entre 4 h le vendredi et 4 h le lundi» a souligné le capitaine Jacques Testulat, responsable de la Gendarmerie de la Police municipale de Sherbrooke.

0 accident

Avec «Barrages vs alcool au volant», on veut sensibiliser la communauté sherbrookoise et obtenir un «0» accident relié à l'alcool d'ici la fin de l'année 1994.

On peut déjà annoncer un barrage routier pour le 8 décembre, secteur Salls-Henneker, afin de marquer le lancement de l'Opération Nez Rouge. Le lendemain, 9 décembre, les barrages seront d'envragerie estrieenne et mauricienne avec la SQ et les corps policiers municipaux de ces deux régions.

En décembre, à Sherbrooke, «Pour une vie, la tolérance c'est fini!»



Franco Zol, de la Police municipale de Sherbrooke; le capitaine Jacques Testulat, responsable de la Gendarmerie et Lionel Prévost, du Collège de Sherbrooke, entourent un outil de lutte contre l'alcool au volant...

FAITS DIVERS

Trois foyers d'incendie

Sherbrooke - Des recherches approfondies, sur les lieux de l'incendie éclaté lundi soir, dans un logement, 282 rue de l'Assomption, dans le quartier est de Sherbrooke, ont permis de découvrir trois foyers d'incendie.

Un premier foyer a été découvert sur le plancher d'une chambre, dans le logement du 282. L'autre foyer a été repéré dans la véranda vitrée attenante à la maison de deux logements. Enfin, une trainée d'une dizaine de mètres a été relevée sur la pelouse, à l'extérieur de la maison.

L'inspecteur Bernard Brisson, du Département de prévention des incendies, le détective Jean Perreault et le policier Pierre Lacaille, des Enquêtes criminelles de la Police municipale de Sherbrooke, ont procédé à l'examen des lieux, hier.

Les dommages se chiffrent à environ 20 000 \$ et 25 000 \$.

Depuis le moment de l'incendie, on n'a pas revu le locataire habituel du logement incendié.

L'affaire est maintenant entre les mains des policiers.

L'incendie a pris naissance vers 18 h, lundi.

La glace nuit aux voleurs

Fleurimont - Il est rare, durant l'hiver, que les mots glace et route font bon ménage.

Au cours de la nuit de lundi à hier, la glace a joué un rôle de premier plan dans l'avortement d'un vol de camion, au commerce Location Pelletier, 1979 rue King Est, à Fleurimont.

Après avoir endommagé la colonne de direction de cinq véhicules, les voleurs ont finalement réussi à déplacer le dernier.

Toutefois ils l'ont abandonné, un peu plus loin dans la cour, après avoir franchi une distance de quelques mètres. On croit, selon les constatations effectuées sur les lieux du vol, que

l'état glacé de la cour a empêché le vol.

Les dommages causés aux véhicules se chiffrent à environ 3000 \$.

Des individus familiers avec les lieux

Sherbrooke - Les policiers municipaux de Sherbrooke ont procédé à l'arrestation d'un individu, âgé de 21 ans, de Sherbrooke, quelques heures après un important vol d'argent perpétré dans les locaux du restaurant Le Ranch du Spaghetti, 2175 rue King Ouest, à Sherbrooke.

Le suspect aurait commis le vol entre 23 h et 4 h 30, hier, après avoir fracassé une vitre du premier niveau de la bâtisse.

Après s'être emparé des clés du coffre-fort, il aurait mis la main sur une somme de quelque 4000 \$ que les policiers ont récupérée en partie lors de l'arrestation du suspect.

On avait bon espoir de récupérer presque la totalité du montant.

Un vent ravageur

Fleurimont - Ceux qui se sont levés hier matin en ayant l'impression qu'il avait venté presque toute la nuit... n'ont pas rêvé.

Quelques résidents, rue Louise, à Fleurimont, le savent parce qu'une bourrasque de vent a soulevé un garage de toile, installé dans une cour privée et l'a entraîné sur quelques propriétés.

Cet envol inusité a laissé des traces puisque le garage a endommagé légèrement deux véhicules, un panneau de signalisation et un arbuste.

SECOURS-AMITIÉ ESTRIE
SERVICE D'ÉCOUTE TÉLÉPHONIQUE ANONYME ET CONFIDENTIEL
BESOIN D'ÊTRE ÉCOUTÉ?
QUELQU'UN EST LÀ POUR TOI!
"Parler de ses soucis n'est pas un signe de faiblesse, c'est se donner une chance... une chance de mieux vivre."
UNE LUEUR D'ESPOIR
7 JOURS
24 HEURES
SHERBROOKE ET RÉGION
564-2323
SECOURS INTERMUNICIPAL (RÉGION 06)
1-800-967-3841 67183

Bonjour!

Il me fait plaisir d'annoncer à mes amis et clients que je travaille maintenant avec l'équipe de Élite Plymouth Chrysler. Je vous y donne rendez-vous.

Élite Plymouth Chrysler
Une entreprise fiable!

ELITE
PLYMOUTH CHRYSLER INC.
564-1122

Michel Richard

RÉGLEZ VOS PROBLÈMES \$ FINANCIERS \$

- Marge de crédit
- Prêts personnels, financement
- Consolidation de dettes
- Planifications budgétaires
- Prêts commerciaux

Luc Boucher, Nathalie Fournier

Nous garantissons le résultat: \$\$

823-9340

Toujours les mêmes bas prix du manufacturier

VENTE

1re NEIGE!

SANTANA
CANADA

BOTTES
DE CUIR
RACHEL

Garantie 100% imperméable

Prix suggéré: ~~140\$~~

Prix Santana: ~~799\$~~

PRIX SPÉCIAL: 6999\$
(rabais inclus)

BOTTES
DE CUIR
BARBARA

Garantie 100% imperméable

Prix suggéré: ~~145\$~~

Prix Santana: ~~799\$~~

PRIX SPÉCIAL: 7499\$

OBTENEZ EN PLUS 10\$ DE RABAIS SUPPLÉMENTAIRE
(sur items sélectionnés)

* Pour un temps limité.

3 MAGASINS POUR MIEUX VOUS SERVIR!

SHERBROOKE 562-2454	MAGOG 847-2424	BROMONT (514) 534-4428
------------------------	-------------------	---------------------------

HEURES D'OUVERTURE:
Lun. au merc. 9 h à 17 h 30; ven. 9 h à 17 h; Samedi 9 h à 17 h
OUVERT LE DIMANCHE: 12 h à 17 h

OFFRE SENSATIONNELLE

découvrez le monde de **Liberti**

Portatif de poche GRATUIT AU CHOIX

EZ400 de Nokia 850 de Motorola

... et tous vos week-ends gratuits!*

CONTRAT 12 MOIS **EN PRIME:** ACTIVATION GRATUITE

35,95\$/MOIS - 65¢ MIN. PERMIS CRTC SANS FRAIS

AUDIOTEC
AGENT AUTORISÉ
2378, rue King Ouest, Sherbrooke, 562-9262 (Voisin de Harvey's)

Bell Mobilité
Enfin libre

AVENTURE

ELECTRONIQUE

AUCUN DÉPÔT AVANT



SEPTEMBRE 95

**AUCUN PAIEMENT • AUCUN INTÉRÊT
MÊME SUR LES TAXES!**

SUR PRODUITS SÉLECTIONNÉS. SUJET À L'APPROBATION DU CRÉDIT. DÉTAILS EN MAGASIN.

SONY

CASSETTES AUDIO HF-60

10/8⁹⁹

RECOTON

CASSETTE VIDÉO VHS/T-120

1⁴⁹ CHACUNE

BOITE DE 10 DISQUETTES INFORMATIQUES

Format 3.5 HD

3⁹⁹

MARQUE RECONNUE

ÉCOUTEURS format Personnel

69⁹⁹

MARQUE RECONNUE

RABAIS DE 50\$ REG. 149.99

99⁹⁹ LECTEUR LASER PORTATIF AVEC RÉCEPTEUR AM/FM ET MAGNÉTOCASSETTE

MARQUE RECONNUE

LECTEUR LASER PORTATIF

- Programmation 21 plages
- "Super Bass"
- Écouteurs
- Adaptateur AC

RABAIS DE 30\$ REG. 129.99

99⁹⁹

MARQUE RECONNUE

TÉLÉCOMMANDE ET AFFICHAGE À L'ÉCRAN

- ÉCRAN NOIR
- Affichage à l'écran

" color monitor"/>

14"/"13" COULEUR STYLE MONITEUR

189⁰⁰

MARQUE RECONNUE

MAGNÉTOSCOPE VHS SYSTÈME À 2 TÊTES

- Télécommande
- Alignement automatique
- Entrée audio/video

189⁰⁰

MITSUBISHI

TÉLÉVISEUR 21"/"20" STÉRÉO AVEC TÉLÉCOMMANDE UNIFIÉE À MULTI-FONCTIONS

- Rappel du dernier canal
- Minuterie d'arrêt
- 400 lignes de définition
- Réduction de bruit DBX
- Entrée audio/vidéo
- Sorties audio variable

RABAIS DE 90\$ REG. 469.00

UN 21" STÉRÉO AU PRIX D'UN 20"

399⁰⁰ ÉCOUTEURS GRATUITS

SONY

CHAÎNE HI-FI STÉRÉO MÉDIANE

- Amplificateur de 10 watts x 2
- Correcteur graphique 3 bandes et ambiophonie
- Syntonisateur AM/FM à 30 pré-réglages
- Lecteur laser à double CNA
- Double platine à cassette
- Enceintes acoustiques antirésonance à 2 voies

NOUVEAU 95

RABAIS DE 50\$ REG. 499.00

449⁰⁰

RCA

MAGNÉTOSCOPE 4 TÊTES AU PRIX D'UN 2 TÊTES

RABAIS DE 50\$ REG. 349.00

299⁰⁰

MAGNÉTOCASSETTE 4 TÊTES

- Programmation bilingue à l'écran
- Télécommande à accès direct
- Minuterie programmable de 8 événements

SANYO

26"/"25" STÉRÉO MONITEUR/RÉCEPTEUR

- Affichage multilingue à l'écran
- Décodeur de sous-titres
- Télécommande toutes fonctions
- Sortie audio variable

" monitor/receiver"/>

499⁰⁰

UN 26" STÉRÉO AU PRIX D'UN 20"

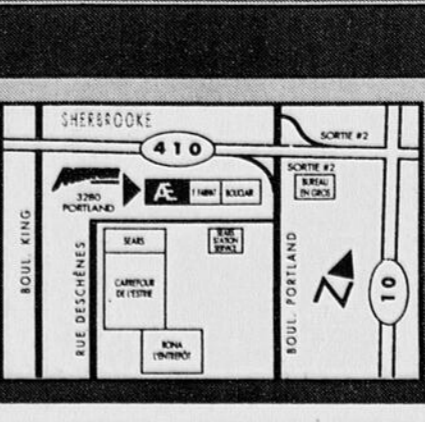
*Durant 30 jours suivant l'achat aux mêmes conditions, chez un marchand autorisé dans la même région. Les photos peuvent différer des modèles en vente. Certains articles sont des démonstrateurs ou fin de ligne et ne sont pas disponibles dans tous nos magasins.



SUPERMAGASIN

à côté du CARREFOUR DE L'ESTRIE

Tél: 346-6633



BOUTIQUES

DEUX BOUTIQUES AU CARREFOUR DE L'ESTRIE

3250, boul. Portland

Tél: 820-1476
Tél: 820-1732

Éditorial

Quel sort pour Marie Malavoy?

Marie Malavoy affirmait dans notre édition d'hier qu'elle entend bien rester députée de Sherbrooke et que si des gens l'agressaient à ce sujet, elle les enverrait paître. Or, elle pourrait bien perdre prochainement son droit de siéger à l'Assemblée nationale. Et elle ne peut pas envoyer paître celui qui pourrait en décider ainsi, le directeur général des élections.



Roch BILODEAU

Non, puisqu'il semble de plus en plus clair que les actes de Mme Malavoy peuvent compromettre son poste de député. Comme le rapporte en effet notre journaliste Michel Morin, Marie Malavoy n'avait pas encore acquis sa citoyenneté canadienne le 26 octobre 1992, date du référendum de Charlottetown. Et puisqu'elle présidait elle-même la campagne du Non en Estrie à ce moment-là, on peut logiquement présumer que Mme Malavoy a participé au scrutin en question. Ce qui pourrait lui valoir une poursuite en vertu de la loi électorale du Québec. Et ce qui l'obligerait vraisemblablement à abandonner son siège.

Jacques Parizeau aurait donc erré en prétendant que la démission du Conseil des ministres constitue une «punition suffisante». À moins, bien sûr, de supposer qu'il était au courant de tous les faits et conséquences, mais qu'il a tenté de s'en sortir ainsi en limitant au minimum

les dégâts.

Mais tout cela a-t-il au fond tant d'importance? D'accord, c'est peut-être sur une base proprement légale que Mme Malavoy risque d'être bannie de l'Assemblée nationale. Il appartient au directeur des élections de déterminer ce qu'il en est vraiment. Mais ce que Mme Malavoy nous a donné à entendre depuis quelques jours ne suffit-il pas à mettre en doute ses aptitudes en matière de moralité politique, ou tout simplement de réalité sociale?

De son propre aveu, c'est strictement par conviction nationaliste que Mme Malavoy n'a pas requis sa citoyenneté canadienne. En fait, elle semble croire qu'il s'agit là d'un principe noble qui se défend parfaitement sur le plan personnel mais que, malheureusement, et bien malheureusement, elle ne peut soutenir en politique. Autrement dit, la seule chose qu'elle paraît véritablement regretter, c'est que la loi du pays, qu'elle habite pourtant depuis 40 ans, ne corresponde pas à son idéal souverainiste.

On trouve là un désolant mépris de la société démocratique qui l'a accueillie, et un navrant manque de respect à l'endroit des citoyens dont elle a réclamé un mandat. Beaucoup de ses électeurs sherbrookois sont fiers d'être citoyens canadiens. Et même parmi ceux qui le sont moins,

la plupart reconnaissent non seulement la nécessité de respecter nos lois, mais aussi les mérites d'une démocratie qui permet entre autres de prôner librement la sécession d'une province.

À moins d'être aveuglé par une ferveur aussi inquiétante que ridicule, qui peut oser prétendre que la situation politique du Québec est telle qu'il est justifiable de refuser la citoyenneté canadienne tout en désobéissant à la loi? Sérieusement?

C'est pourtant ce qu'invoque Mme Malavoy quand elle parle de «désobéissance civile» pour expliquer ses gestes. Comme s'il s'agissait de résister à un régime oppressif auquel il serait légitime de désobéir au nom d'une liberté fondamentale. Est-ce bien ce genre de vision que la masse des électeurs «ordinaires» souhaite endosser à travers leurs députés?

Si l'on ajoute à cela le fait que Mme Malavoy a manifestement attendu d'être coïncée pour révéler ses fautes, le tableau semble accablant.

On saura très bientôt si la loi obligera M. Parizeau à prendre la décision qu'il se refuse jusqu'ici. Mais l'affaire ne se limite pas à son aspect légal, loin de là. Le jugement politique du premier ministre est aussi en cause.

REVUE DE PRESSE

Commentaires sur l'affaire Malavoy

La démission de Marie Malavoy a été largement couverte et commentée dans les journaux du Québec. Voici un aperçu de ce qui a été publié au cours des derniers jours.

Claude Masson dans le journal *La Presse*, édition de samedi 26 novembre, est d'avis que cette démission en tout début de mandat fait mal paraître un nouveau gouvernement.

La démission de Mme Marie Malavoy, écrit Masson, «n'est heureusement pas reliée à un scandale quelconque ou à un cas d'honte de patronage ou d'abus de pouvoir. Il n'en reste pas moins que Mme Malavoy est responsable d'une fraude électorale. «Le malheur, pour Mme Malavoy mais aussi pour l'ensemble du gouvernement Parizeau, poursuit Masson, c'est que celle-ci, inconnue du grand public jusqu'à son entrée officielle en politique, avait donné une bonne première impression à tous ceux et celles qui ont eu affaire à elle comme ministre de la Culture et des Communications.»

Quant à savoir si Mme Malavoy pourrait reprendre éventuellement du service ministériel, l'éditeur adjoint de *La Presse* conclut que la réponse appartient au premier ministre Parizeau.

Lise Bissonnette, du journal *Le Devoir*, se montre plus sévère dans son éditorial de samedi dernier inti-

ulé: Une sanction insuffisante. Au sujet de Mme Malavoy, elle écrit que «non seulement n'a-t-elle plus l'autorité morale pour appartenir au conseil des ministres, elle devrait aussi quitter son siège de députée de Sherbrooke où il lui sera bien difficile d'inspirer le respect à ses commettants.»

Mme Bissonnette poursuit en soulignant que «l'infraction, qu'elle soit ou non passible de sanction aujourd'hui, est l'une des plus graves dans son cas puisque l'ancienne ministre prétend continuer à exercer des fonctions qui sont au cœur de notre régime démocratique, qui lui sont confiées par le système électoral lui-même. Elle n'est pas plus apte à représenter un comté qu'à diriger un ministère.»

Dans une chronique sous forme de lettre ouverte, Michel Vastel, du journal *Le Soleil*, écrit ceci: «Vous me permettez de vous dire, madame Malavoy, que j'ai honte de vous, de nous puisque nous sommes compatriotes. C'est encore pire de tricher avec nos hôtes qu'avec les nôtres. Surtout de tricher avec ce qu'ils ont de plus précieux à nous offrir, la démocratie.»

Vastel continue: «Votre excuse de mettre cela sur le compte de la «désobéissance civile» procède d'un cynisme que je n'arrive pas à vous pardonner. S'il vous plaît, démissionnez et laissez les électeurs légitimes,



vous y compris enfin, décider... Démocratiquement.»

Pour sa part, l'éditorialiste du journal *The Gazette*, qualifie de «honteuses» les excuses de Mme Malavoy.

«Elle ne peut plaider la naïveté politique, écrit le quotidien anglophone de Montréal. Elle a oeuvré pour le Oui lors du référendum sur la souveraineté en 1980; elle fut présidente du Comité régional de l'Estrie pour le Non lors du référendum de Charlottetown; elle est connue depuis longtemps au sein du Parti

québécois. Elle est suffisamment intelligente et instruite pour avoir été doyenne de la Faculté des Lettres et Sciences humaines de l'Université de Sherbrooke. Et pourtant, elle a trouvé justifiable de voter sans satisfaire à la condition la plus élémentaire de toutes: être citoyen de ce pays.»

À propos de désobéissance civile, expression employée par Mme Malavoy, *The Gazette* estime que c'est peut-être la chose la plus insultante de l'affaire. Gandhi et Martin Luther King ont désobéi publiquement aux lois, en acceptant pleinement les conséquences, pour résister

à une force illégitime. Comment Marie Malavoy ose-t-elle comparer ce qu'elle a fait à leur grand idéal et leur grand courage, demande *The Gazette* en conclusion.

Dans le même journal, le chroniqueur Don Macpherson note ironiquement que cette démission fournit au moins l'occasion à Parizeau de revoir la pertinence de confier le délicat dossier linguistique à une recrue de l'extérieur de Montréal dont la compréhension des sensibilités linguistiques de la métropole est peut-être aussi fragile que sa compréhension de l'une des règles électorales les plus connues.

ser sciemment la loi, voilà un principe qu'on a invoqué aussi en ce siècle sous d'autres régimes politiques pour justifier les pires exactions. L'excuse de Mme Malavoy est plus étourdie encore que sa faute.»

Mme Malavoy ne peut moralement siéger à l'Assemblée nationale, selon Dufresne, qui demande notamment ce qu'elle aurait fait si elle avait été assurée que personne ne saurait jamais rien de cet acte de tricherie.

Dans le même journal, le chroniqueur aux arts, Franco Nuovo, va dans un sens diamétralement opposé en demandant quel crime au juste Mme Malavoy a commis.

«Celui d'une femme qui, par ferveur souverainiste, a refusé de prêter allégeance à la reine d'Angleterre?»

Celui d'un indépendantiste qui ne prenait pas la nationalité canadienne parce que trop québécoise?

Non vraiment, poursuit Nuovo, quand j'entends les bien-pensants, les gardes-chiourmes de la morale et des principes réclamer un plus de la démission de la ministre, l'abandon de ses fonctions de députée et sa crucifixion politique et civile, j'enrage. J'enrage parce que pour une faute vénielle avouée, sa démission tient lieu de pénitence. J'enrage parce que je ne peux faire autrement que de me demander ce qui compte le plus, un bout de papier ou quarante-trois ans de vie dans un pays.»

Bernard Champoux du journal de Trois-Rivières, *Le Nouvelliste*, juge que Mme Malavoy a eu un comportement amoral. «En réalité, écrit-il, on conçoit mal comment l'ex-ministre peut rester à son poste de députée après avoir vécu chez nous, sans statut, durant plus de 40 ans. En agissant ainsi, elle a détruit la relation de confiance qu'elle avait tissée avec le milieu sherbrookois.

Champoux note au passage que «un peu plus et M. Parizeau la féliciterait pour avoir déjoué le système électoral, tellement les louanges à son endroit semblaient disproportionnées.»

Jean-V Dufresne, du *Journal de Montréal*, estime que d'invoquer «la ferveur patriotique pour transgres-

EXTRAITS DU DISCOURS INAUGURAL

«Nous voulons incarner le retour de la clarté...»

Québec (PC)

Voici des extraits du texte du discours inaugural lu mardi par le premier ministre Jacques Parizeau à l'Assemblée nationale.

...il s'est produit, le 12 septembre, un événement important. Les Québécois ont voté. Ils ont jugé bon de remplacer l'équipe qui formait le gouvernement. C'est l'expression d'un désir de changement. C'est le signal d'un nouveau départ. Et nous ne sommes pas peu fiers de la confiance que les Québécois ont investie en nous...

Cet automne, les Québécois ont donc choisi «l'autre façon de gouverner». Qu'est-ce que ça signifie? Pour l'essentiel, ça signifie: la volonté, la clarté, la solidarité et la responsabilité.

LA VOLONTÉ

Jusqu'à récemment, un climat d'immobilisme s'est installé sur le Québec. Pendant neuf ans, on a entendu le refrain du «on ne peut pas, c'est compliqué, on n'a pas les moyens, on verra, ça dépend, c'est fatigant»...

Les Québécois méritent mieux. Lorsque, dans les années 60, le gouvernement du Québec disait «Québec sait faire», c'était un acte de foi. Lorsqu'au même moment, Pierre Bourgault scandait «on est capable», c'était presque un vœu. Aujourd'hui, c'est des évidences. 70% de notre économie est contrôlée par des intérêts québécois...

Le nouveau gouvernement n'a pas répondu à tout et, j'aime autant vous



le dire tout de suite, nous allons probablement faire des erreurs. Mais s'il faut illustrer comment nous allons gouverner autrement, quoi de mieux que de résumer ce que nous venons de faire:

Nous avons gardé ouvertes des écoles de quartier ou de villages, à Batiscan et à Jonquières;

Nous avons lancé un Programme de démarrage d'entreprises;

Nous avons enlevé la bride qui avait été imposée au Fonds de solidarité des travailleuses et travailleurs du

Québec;

Nous avons commencé à rétablir une présence policière dans les communautés d'Oka et de Kanesatake, dans le respect des différences;

Nous avons assuré aux femmes et aux hommes travaillant dans les garderies à but non lucratif l'augmentation de salaire qui leur revenait;

Nous avons relancé sur des bases nouvelles le dialogue avec les employés de l'État;

Nous avons assuré la survie du Plan de l'Est sur lequel comptent 5000 producteurs forestiers;

Nous avons fait honorer en quelques jours par Ottawa le compte en souffrance de 34 millions de dollars du référendum de Charlottetown;

Nous avons remis les relations entre la France et le Québec sur un socle nouveau et prometteur;

Nous avons pris la décision d'implanter un casino en Outaouais, et débouqué le projet de l'Institut national de l'image et du son à Montréal;

Nous avons retrouvé la directive de nos prédécesseurs qui évoquait une hypothèse affolante, celle de taxer les traitements de chimiothérapie. Nous l'avons mise à la déchequetteuse, au grand soulagement de milliers de patients et de familles.

Nous avons réactivé le programme de subvention à la relève agricole;

Nous avons resserré les mesures de sécurité dans l'industrie du camionnage;

Nous avons sauvé des coupures fédérales un des programmes d'insertion au marché du travail les plus efficaces au Québec: le Carrefour jeunesse-emploi de Gatineau.

Nous avons relancé dans un climat d'ouverture les relations avec nos concitoyens autochtones, notamment avec les Montagnais et les Atikamekw...

Cette liste n'est pas exhaustive. Mais voilà les principales mesures que nous avons réalisées... en deux mois et trois jours!

LA CLARTÉ

Nous voulons incarner, donc, le retour de la volonté.

Nous voulons aussi incarner le retour de la clarté...

Au nom de tous les membres de mon parti, de mon caucus et de mon gouvernement, je prends aujourd'hui l'engagement d'être fidèle à la tradition de René Lévesque. Mon gouvernement va dire ce qu'il pense. Mon gouvernement va faire ce qu'il dit...

La probité des membres du gouvernement doit aussi être irréprochable... Mais il faut pousser plus loin.

Car c'est particulièrement dans la zone grise des sociétés d'État, des organismes qui gravitent autour de l'État, dans les filiales d'entreprises publiques, dans les compagnies où elles détiennent des intérêts importants, que se retrouvent maintenant des pratiques parfois intolérables...

Beaucoup de citoyens doutent de l'équité avec laquelle les impôts sont perçus et les subventions sont versées. Ce doute mine, aussi, la confiance. Je ne dirai pas aujourd'hui qu'ils ont tort de douter. Depuis quelques semaines j'épluche, avec le ministre des Finances, les comptes de l'État...

LA SOLIDARITÉ

Lors de notre dernier passage au

pouvoir, il nous semblait que l'État devait être l'outil privilégié, qu'il fallait en certain cas en étendre la présence et nous l'avons fait, souvent avec succès.

Mais nous pensons aujourd'hui que là où l'État agit seul, il agit mal...

Notre action en faveur du Fonds de solidarité s'inscrit dans cette même logique. Il n'est pas question que l'État se substitue à ce fonds de capital de risque. Deux autres initiatives de ce type sont en gestation. L'État insiste pour que les régions profitent de ce capital. Mais, pour le reste, il garde ses distances...

La loi 142 sera remplacée car, en plus, c'est une véritable loi de promotion du travail au noir...

Créer des emplois, donc. Former les Québécois, aussi. Et à ce sujet, nous ne sommes pas confrontés à un problème, mais à un drame. De 1985 à 1992, les effectifs en formation professionnelle chez les jeunes du secondaire ont chuté de 85%.

Il faut reconstruire le pont entre les Québécois inactifs et le marché du travail. Ce pont, c'est la formation professionnelle...

Nous allons procéder à une révision de la fiscalité municipale, négociée à la table Québec-Municipalités. Comme la plupart des Québécois, nous aimons bien la neige. Mais nous pensons que le pelleteage n'a pas sa place dans la fiscalité...

LA RESPONSABILITÉ

Cette solidarité dont je vous parle, elle n'est pas possible sans la responsabilité que chaque Québécois doit assumer. Responsabilité individuelle, bien sûr. Je le dis aux plus jeunes

comme aux plus vieux: personne ne va étudier, travailler, réussir à votre place. Responsabilité collective, ensuite...

Sur l'évasion fiscale, nous allons être durs. Les travaux des vérificateurs généraux du Québec et du Canada vont nous servir de guide dans plusieurs secteurs.

Sur la contrebande d'alcool, aussi, nous serons durs...

Les Québécois attendent beaucoup de nous, au gouvernement. Ils ont raison. Mais nous attendons beaucoup d'eux.

LA SOUVERAINÉTÉ

L'été dernier, l'actuel chef de l'Opposition a dit une chose très vraie, que tous les Québécois ressentent profondément. Il a déclaré en entrevue que la fibre souverainiste, chaque Québécois la portait en lui. Chacun, y compris lui, le chef du Parti libéral. Son père, le regretté premier ministre de l'Union nationale, avait une autre façon d'exprimer cette vérité. Il disait que chaque Québécois était indépendantiste au moins une heure par jour.

Qu'est-ce qui les retient ces Québécois? Ce ne sont pas les Rocheuses. Ce n'est pas parce qu'ils aiment la nouvelle réalité pancanadienne, celle de dix provinces égales...

Non, ce qui les retient d'être souverainistes 24 heures par jour, c'est le doute, la peur de l'inconnu...

Il y a aujourd'hui au Québec, un grand consensus: que le référendum se tienne l'an prochain, en 1995. Le chef de l'Opposition le demande, le premier ministre canadien le demande...

Il y a un autre consensus: que la question soit claire. Elle le sera...

ADMINISTRATION

Raymond Tardif
Président et éditeur

Jean-Guy Farah
Vice-président
Finances et administration

RÉDACTION

Jacques Pronovost
Rédacteur en chef

Stéphane Lavallée
Directeur de l'information

PUBLICITÉ

François Fouquet
Directeur

Alain LeClerc
Jocelyn Godbout
Adjoints au directeur

PRODUCTION

Daniel Gauthier
Directeur

André Roberge
Contrôleur et
adjoint au directeur

COMPTABILITÉ

André Corriveau
Contrôleur

Julienne Poulin
Gérante du crédit

TIRAGE

Pierre Dubois
Directeur

André Casteau
Adjoint au directeur

L'affaire Malavoy

Le vote de Charlottetown au coeur de la question

Michel MORIN Sherbrooke

Un amendement apporté le premier novembre 1993 à la Loi électorale du Québec place aujourd'hui la députée de Sherbrooke, Marie Malavoy, dans l'eau chaude.

En fait, c'est tout le sens de l'article 569 qui a été modifié et remplacé. Les premières informations voulaient que Marie Malavoy s'en tire sans erraflure en raison d'un délai de prescription de deux ans au-

delà duquel le directeur général des élections ne pouvait intenter des poursuites contre elle parce qu'elle avait voté sans en avoir le droit.

On invoque ici le vote présumé de Marie Malavoy au référendum de Charlottetown en octobre 92.

Or, le nouvel article accorde passablement plus de latitude au directeur général des élections du Québec. L'article 569 stipule que «le directeur général des élections peut intenter une poursuite pénale pour une infraction prévue au présent titre» (avoir voté sans avoir eu la qualité d'électeur).

«La poursuite se prescrit par un an depuis la date de la connaissance par le poursuivant de la perpétration de l'infraction. Toutefois, aucune poursuite ne peut être intentée s'il s'est écoulé plus de cinq ans depuis la date de la perpétration de l'infraction.»

Comme les faits sont connus depuis vendredi dernier, et ainsi portés à la connaissance de Pierre-F. Côté, Marie Malavoy risque maintenant de subir les foudres du directeur général des élections.

Hier, La Presse rapportait deux

cas de jurisprudence démontrant que le DGE a porté plainte et obtenu des condamnations pour «des manoeuvres électorales frauduleuses», des cas semblables à celui de Mme Malavoy.

Pas plus tard qu'en octobre dernier, peut-on lire, le DGE a obtenu la condamnation d'un citoyen de Sherbrooke, Brian Merrit, qui avait voté sans y avoir droit au référendum de 1992. Il a ainsi commis une infraction constituant une manoeuvre électorale frauduleuse. Pour cette raison, il a payé une amende de 100 \$. On ajoutait à la DGE, à

l'époque, que cette sanction «en cas d'infraction aux dispositions de la législation électorale démontrait l'importance que le législateur accorde au respect des règles qui assurent le bon déroulement du processus électoral.»

Les précédentes élections provinciales, en septembre 1989, avaient entraîné une poursuite similaire et un verdict de culpabilité cette fois contre un résident de Montréal.

Absente
Marie Malavoy n'était pas à sa

banquette, hier, quand s'est ouverte la nouvelle session parlementaire à l'Assemblée nationale.

Son absence a étonné et fait murmurer. Mais Marie Malavoy était absente seulement lors de la première partie de cette rentrée parlementaire, lors de laquelle ont été nommés le président et les deux vice-présidents de la Chambre.

Elle était à son poste pour entendre le discours inaugural du lieutenant-gouverneur Martial Asselin, plus tard en après-midi.

Photo La Tribune, archives

«Tout le monde se pose des questions. Est-ce qu'il y a conformité de ce qui a pu se produire à l'égard de la loi électorale? Je ferai connaître ma réponse à cette question demain (aujourd'hui), a indiqué le Directeur général des élections Pierre F. Côté en précisant qu'il allait se fonder sur des avis juridiques sollicités expressément par la direction générale des élections.



Pierre F. Côté se prononce aujourd'hui

Katia GAGNON Québec (PC)

Alors que le directeur général des élections, Pierre F. Côté, se prononce aujourd'hui sur la validité juridique de l'élection de Marie Malavoy comme députée de Sherbrooke, la ministre démissionnaire a fermement indiqué, hier, qu'elle avait l'intention de conserver ces fonctions.

Malgré les critiques parfois sévères de plusieurs éditorialistes, l'ex-ministre de la Culture, rejointe à son nouveau bureau de députée, a indiqué qu'elle n'avait nullement

l'intention de démissionner de son poste de députée de Sherbrooke.

«Ce sont des opinions (exprimées dans les journaux) qui ne sont pas légales. Les éditoriaux, de toute façon, ont exprimé des opinions parfois divergentes, même à l'intérieur d'un même journal», a-t-elle commenté.

«Lorsque j'ai offert ma démission à M. Parizeau, c'était comme députée et ministre. Pour lui, ça s'arrêtrait aux fonctions de ministres, selon les avis qu'il a sollicités», a-t-elle ajouté.

Mme Malavoy, qui a quitté son bureau de ministre, cédant sa place

à Rita Dionne-Marsolais, a emmenagé hier dans un petit bureau de députée. «C'est le titre auquel je tiens le plus», dit-elle.

L'ex-ministre a alimenté les rumeurs de sa démission en ne venant pas siéger lors de l'élection du président de l'Assemblée nationale. Mais, lors de la lecture du discours inaugural, elle était de retour à son siège.

Le premier ministre Parizeau a d'ailleurs essuyé les quolibets de l'Opposition lorsqu'il a indiqué vouloir réformer la loi électorale pour que «seuls ceux qui ont le droit de vote, votent».

Les rires et les remarques des

députés de l'Opposition ont interrompu la lecture de M. Parizeau, qui a poursuivi en ajoutant: «Vous savez quel prix personnel ce gouvernement vient de payer pour défendre ce principe?»

Pour sa part, M. Côté répondra aujourd'hui à certaines interrogations: «Tout le monde se pose des questions. Est-ce qu'il y a conformité de ce qui a pu se produire à l'égard de la loi électorale? Je ferai connaître ma réponse à cette question demain (aujourd'hui)», a indiqué le Directeur général des élections en précisant qu'il allait se fonder sur des avis juridiques sollicités expressément par la direction générale des élections.

Jean Chrétien s'adressera au Sénat français

Michel DOLBEC Paris (PC)

Le premier ministre Jean Chrétien, qui entreprend ce soir une brève visite à Paris, deviendra demain l'un des rares dirigeants étrangers invités à prendre la parole devant le Sénat français. On ne relève qu'un seul précédent: l'an dernier, le chancelier allemand Helmut Kohl s'était lui aussi adressé aux sénateurs.

Le premier ministre doit cet honneur à son ami le président du Sénat, René Monory (deuxième personnage de la République) qu'il connaît depuis l'époque où ils étaient tous deux ministres des Finances.

Chrétien sera accueilli en grandes pompes au Sénat. Son discours sera retransmis en direct sur la deuxième chaîne de télé publique et sur TV5 et suivi d'une grande réception, sous les lambris dorés du Palais du Luxembourg. Y sont attendus: le premier ministre Edouard Balladur, le maire de Paris Jacques Chirac (candidat déclaré aux élections présidentielles), plusieurs ministres et plus de 200 personnes.

M. Chrétien était venu à Paris une première fois en janvier puis y avait passé quelques heures en juin après les cérémonies du Débarquement en Normandie. Cette troisième visite sera la plus importante.

Demain en matinée, le premier ministre prononcera un bref discours au Sommet sur le Sida organisé par le gouvernement français et qui constitue la raison officielle de

L'ex-ministre Don Johnston accède à la tête de l'OCDE

Clyde GRAHAM Ottawa (PC)

L'ex-ministre libéral Don Johnston accède à la tête de l'Organisation pour la coopération et le développement économiques (OCDE).

Grâce à un compromis conclu hier à Paris, cet avocat montréalais deviendra le premier secrétaire général non-européen de l'organisation qui regroupe 25 pays industrialisés.

En vertu de ce compromis, survenu quelques heures avant l'expiration du délai que s'étaient fixé les pays membres pour sortir de l'impasse, l'actuel secrétaire général Jean-Claude Paye demeurera en poste pour les prochains 18 mois.

Le second mandat de cinq ans de M. Paye est venu à expiration le 29 septembre dernier, mais la désignation de son successeur a été bloquée par un désaccord, notamment entre Français et Américains. Un secrétaire général intérimaire a été nommé, et la date du 30 novembre a été fixée pour la nomination du prochain secrétaire général.

Le premier ministre Jean Chrétien avait mené une campagne vigoureuse, au cours de la dernière année, pour favoriser la nomination de M. Johnston à la tête de cet influent organisme d'experts du monde industrialisé.

PASTILLES AU CHOIX HALLS 1 un.

Gagnez un lecteur laser portatif par dépanneur Proprio participant! Concours en vigueur du 28 novembre au 24 décembre 1994. Détails et règlements en magasin.

TABLETTES DE CHOCOLAT AU CHOIX HERSHEY OU LOWNEY 1 un.

HERSHEY'S

65

2/109

CRAQUELINS MINCES AUX LÉGUMES OU BÂTONNETS AU FROMAGE CHRISTIE 250 g

1 99

SEL DE DÉGLAÇAGE SIFTO 10 kg

1 99

COKE OU SPRITE RÉGULIER OU DIÉTÉ AU CHOIX BOISSON GAZÉUSE AU CHOIX A&W-SCHWEPES MINUTE MAID 2 L. bott. cons.

1 69 1 29

COKE SPRITE A&W-SCHWEPES MINUTE MAID

CROUSTILLES OU CHEETOS AU CHOIX HOSTESS FRITO-LAY 180, 200, 220 g

1 29

PLUS DE 450 DÉPANNÉURS PROPRIO PARTOUT AU QUÉBEC POUR VOUS SERVIR

C'est proprio pratique

OFFRE EN VIGUEUR DU 28 NOVEMBRE AU 10 DÉCEMBRE 1994 DANS TOUS LES DÉPANNÉURS PROPRIO PARTICIPANTS. LE TEXTE PRÉVAUT EN TOUT TEMPS. NOUS NOUS RÉSERVONS LE DROIT DE LIMITER LES QUANTITÉS.

Le budget de l'U. de S. amputé de 780 000 \$



Au pied de la lettre

Aujourd'hui, pas de chronique. Congé payé. Je dépouille le courrier. Je prête mon clavier à trois lecteurs. Ils ont pris le temps de m'écrire une lettre. Etant en mesure d'apprécier l'effort que cela suppose, et parce qu'ils ont quelque chose d'intéressant à nous dire, je leur cède volontiers la place.

Le premier veut répondre à la question que je me posais sur le sens du mot «wobo», utilisé par un gagnant de Météostar pour qualifier les avocats de l'aide juridique.

Wobo, m'écrit ce lecteur, c'est la déformation du nom de Bill Wabo, un indien bien connu au temps de la colonisation.

J'aurais dû m'en souvenir. L'auteur, Claude Henri Grignon, en a fait un des personnages d'«Un homme et son péché». A la télévision, c'est devenu «Les belles histoires des pays d'en haut». Pour ceux qui ne situent pas sur la carte géographique les «pays d'en haut», il s'agit de la grande région des Laurentides, au nord de Sainte-Adèle, et qui était le fief du Louis Cyr de l'Eglise catholique québécoise, le curé Labelle.

«Wabo demeurait dans une cabane, en plein bois. Il vivait de chasse, de pêche et du trappage des animaux à fourrure. Il vivait seul. Il aidait tous les pauvres colons qui étaient dans le besoin, en ce qui concerne les travaux de la ferme et les chantiers, sans aucun salaire... Mais Wabo avait la mauvaise habitude de prendre un coup très solide. Il en perdait lumière. Et ce, de temps à autre en morte saison. Et en ce temps, il voulait tuer tous ceux qui nuisaient ou faisaient du tort surtout aux pauvres qui avaient de la misère à se défendre.»

Le lecteur note que le racisme à l'endroit des Indiens a fait du nom de Wabo un qualificatif méprisant.

En passant, termine ce lecteur sherbrookoise, «je suis un indien. Mon nom indien est Waro et ça se prononce Wuhlo... En ce qui concerne Wabo, ça veut dire «Eaux troubles».

Pilule

Une Sherbrookoise m'a écrit une longue lettre, en réponse à mon «Pourquoi?» le suicide d'un jeune amoureux. Elle aussi a voulu mourir à quelques occasions, comme bien d'autres.

Je ne veux pas raconter sa vie. Je veux juste citer un petit bout de sa lettre puisqu'elle ouvre une fenêtre sur une autre réalité à laquelle se heurtent les mal-en-vie.

Elle explique comment la société peut être maladroite quand vient le temps de l'aide aux déprimés, aux dépressifs, aux découragés, aux envie-de-sauter-en-bas-du-pont. Ou on manipule l'âme. Ou on gèle le corps, à coup de pilules.

Un jour de novembre - «il paraît que c'est le mois des dépressions, aller chercher pourquoi» -, elle a eu besoin d'aide «immédiate».

«Mon médecin a fait des pieds et des mains pour obtenir un rendez-vous (avec un psychiatre ou un psychologue). Il n'a pas réussi... Quand, moi, j'ai appelé. On m'a dit: si c'est urgent, allez à l'urgence! Vous croyez que les dépressifs ont le goût de se rendre à l'urgence, d'eux-mêmes, pour demander de l'aide!... Voyons donc!...»

Plein de M. Dang

Teresa et Christine du Centre pour femmes immigrantes ont apprécié la chronique sur monsieur Dang, un Sherbrookoise d'origine vietnamienne qui rêve désespérément de réunification, à une vie normale avec sa femme et ses deux enfants, demeurés au Vietnam.

Pour Teresa et Christine et toutes les bénévoles du Centre pour femmes immigrantes, la publication de quelques lignes sur M. Dang vient leur donner l'énergie de poursuivre le travail qu'elles mènent à tous les jours auprès des multiples familles qui vivent des situations similaires à celle de M. Dang.

Elles citent, en exemple, cette jeune femme salvadorienne qui s'est débattue durant sept ans avant que l'immigration permette à sa petite fille de la rejoindre, en Estrie. Et la petite fille est arrivée tellement «poquée», tellement révoltée que la véritable réunification reste encore à faire.

Il y a aussi cette mère, originaire des Indes. Présentement, elle est hospitalisée et rêve d'avoir son fils auprès d'elle. Il vit en Californie mais, faute d'un statut légal, il ne pourrait entrer au Québec.

Il y a aussi cette jeune fille qui, de guerre lasse, a fini par transgresser la loi. Ses deux jeunes orphelins de frères sont entrés clandestinement au Québec grâce à elle.

Il y a aussi cette jeune étudiante d'origine rwandaise. «Durant les pénibles événements du printemps dans son pays, elle a perdu ses parents et se démène actuellement dans les méandres administratifs pour que ses jeunes frères et sœurs, miraculeusement échappés des massacres et des épidémies, puissent un jour la rejoindre...»

Elles terminent leur lettre en rappelant que «ces exemples sont représentatifs des souffrances dont nous sommes trop souvent les témoins et que nous nous efforçons de soulager dans la mesure de nos faibles moyens.»

Gilles FISETTE

Sherbrooke

Le conseil d'administration de l'Université de Sherbrooke vient d'adopter un budget révisé qui obligera des réductions supplémentaires de dépenses de l'ordre de 780 000 \$, d'ici le 31 mai 1995.

Déjà prévue au moment de



ESPACE ESTRIE
RECHERCHE

ANIMATEUR (TRICE)

Dynamique, bilingue ou non pour offrir ses ateliers de prévention des abus commis envers les enfants dans divers milieux éducatifs de la région.

Travail à la pige.

Si intéressé, appeler avant le 7 décembre au:

(819) 822-6046

00540

l'adoption du budget en mai dernier, la révision budgétaire de lundi était nécessaire en raison d'une coupure supplémentaire des subventions accordées par le ministère de l'Éducation du Québec aux universités et dont l'annonce tardive n'avait pas permis à l'université d'en tenir compte en mai dernier, au moment de la préparation du budget 1994-1995, a signalé le vice-recteur à l'administration, Daniel Hade.



Daniel Hade

Plusieurs formes

Il a ajouté, au cours d'une conversation téléphonique, que les compressions de dépenses prendront plusieurs formes. Ainsi, à titre d'exemple, a-t-il énuméré, on examinera la possibilité de ne pas combler des départs; on suivra de très près les dépenses des facultés et des services; on va s'interroger sur les économies possibles du côté des frais de déplacement; on va se pencher sur les divers contrats d'entretien d'équipements; on va regarder de près le temps supplé-

mentaire et le temps des surnuméraires; on va sabrer dans les allocations de dépenses du rectorat et partout ailleurs où de semblables économies pourront être faites, etc.

Le budget révisé adopté en début de semaine tient compte d'une coupure de subvention de 600 000 \$ annoncée dans le dernier budget du Québec. Cette coupure s'ajoute à celle de 1,8 million \$ qui affectait déjà le budget adopté en mai dernier. Le nouveau budget de l'université tient également compte du déficit de 1,7 million \$ de l'exercice précédent, lequel avait eu pour conséquence d'obliger l'université à revoir à la baisse les dépenses prévues de l'exercice en cours. Le budget révisé intègre enfin une provision supplémentaire de 600 000 \$ au titre de l'équité salariale, même si cette question n'a pas encore fait l'objet d'un accord entre les parties à l'intérieur du réseau universitaire québécois, a expliqué M. Hade, dans un communiqué publié, hier.

Selon lui, l'université ne prévoit effectuer aucune mise à pied de personnel régulier permanent.

BM IMPORT

L'ÉQUIPE GAGNANTE

Qualité et bas prix

Ensembles de skis

JUNIOR

Skis Dynastar X5K
Fixations Look XJ05
Bâtons Kerma 290\$ P.S.M.

159\$

ADULTE

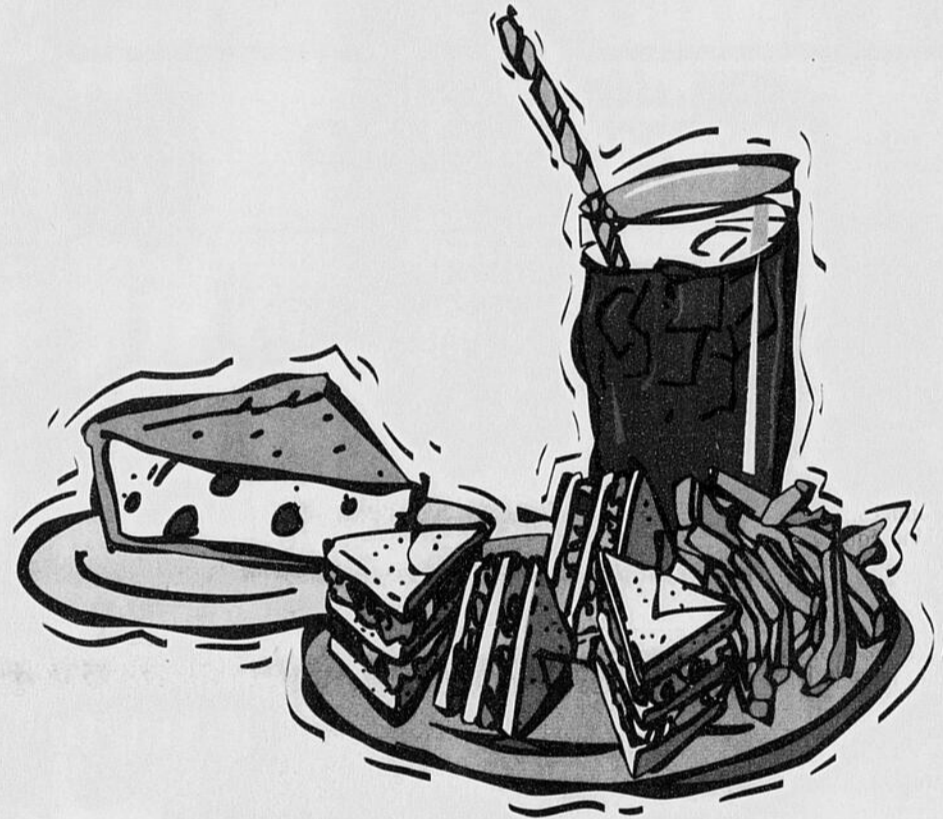
Skis Dynastar 3.1 Astral
Fixations Look XP03
Bâtons Dynastar 505\$ P.S.M.

259\$

24, RUE KING OUEST, SHERBROOKE

Coin Grandes-Fourches 569-1816

PAS DE DÉPÔT INITIAL, TRANSPORT ET PRÉPARATION INCLUS.



Offrez-vous une Escort LX Sport 95 avec lecteur de disque compact pour le prix d'un spécial du midi!

10,25\$
par jour
ou 312\$ par mois

Location-bail
de 24 mois*

Pour un temps limité, les concessionnaires Ford et les concessionnaires Lincoln Mercury vous offrent le spécial du midi! Au menu, une Escort LX Sport 95 bien garnie. Avec 2 sacs gonflables, jantes en aluminium, aileron arrière et lecteur de disque compact. Tout ça pour seulement 10,25\$ par jour, c'est-à-dire moins cher qu'un repas du midi!



Passez vite profiter de cette offre délicieuse chez vos concessionnaires Ford et vos concessionnaires Lincoln Mercury.



Pour tout renseignement,
1 800 561-FORD

PROGRAMME POUR DIPLOMÉS: Certificat rabais de 750 \$ valable pour tous les modèles neufs de voitures et de camionnettes Ford et Mercury. Voyez votre concessionnaire pour les détails.

Chez vos concessionnaires Ford et Lincoln Mercury

ENCORE PLUS POUR VOUS!



* LES MENSUALITÉS DE LA LOCATION S'APPLIQUENT À UNE ESCORT LX SPORT 3 PORTES 1995. COÛTEUR D'ÉQUIPEMENTS PRÉFÉRÉS 950 \$ PLUS LE LECTEUR DE DISQUES COMPACT OPTION SAS. LES MENSUALITÉS DE 10,25 \$ / JOUR SUR 36 MOIS S'APPLIQUENT EN VERTU D'UN CONTRAT DE LOCATION DE 24 MOIS. AUCUN DÉPÔT INITIAL EXIGÉ. PREMIÈRE MENSUALITÉ EXIGÉE. TRANSPORT ET PRÉPARATION INCLUS. IMMATRICULATION, ASSURANCES ET TAXES APPLICABLES EN SUS. AU TERME DE 24 MOIS VOUS POUVEZ SOIT RETOURNER LA VOITURE, SOIT EN DEVENIR PROPRIÉTAIRE MOYENNANT UNE SOMME SUPPLÉMENTAIRE DE 8 385,66 \$. OFFERT UNIQUEMENT AUX PARTICULIERS SUR APPROBATION DE CRÉDIT. DES FRAIS DE 0,66 \$ DU KILOMÈTRE APRÈS 50 000 KILOMÈTRES ET D'AUTRES CONDITIONS S'APPLIQUENT. LE CONCESSIONNAIRE PEUT LOUER À PRIX MOINDRE. VOYEZ VOTRE CONCESSIONNAIRE PARTICIPANT POUR TOUS LES DÉTAILS. ÉCONOMISEZ JUSQU'À 700 \$ DE REMISE PAR AN, SOIT 3 500 \$ EN TOUT. AVEC LA CARTE CIBC FORD VISA, ET JUSQU'À 1 400 \$ PAR ANNÉE OU 7 000 \$ EN TOUT, AVEC LA CARTE CIBC FORD VISA OR, APPLICABLE À LA LOCATION D'UN VÉHICULE NEUF FORD, MERCURY OU LINCOLN. CERTAINES CONDITIONS, AINSI QUE DES FRAIS ANNUELS, S'APPLIQUENT À L'ÉMISSION DE LA CARTE. RENSEIGNEZ-VOUS SUR CE PROGRAMME CIBC ET FORD DU CANADA. TITULAIRES DE LICENCE DE CETTE MARQUE. * CERTAINES EXCEPTIONS S'APPLIQUENT À LA GARANTIE PARE-CHOC À PARE-CHOC.